

CONFERENCE PERMANENTE DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Région Nord – Pas-de-Calais

Séance du mercredi 5 décembre 2007

La séance est ouverte à 9 heures 25 sous la présidence de M. de SAINTIGNON.

M. LE PRÉSIDENT.- Chers amis, chers collègues, je vous propose de démarrer notre Conférence Permanente du Schéma Régional de Développement Economique et vous remercie pour votre présence.

Je suis très heureux de vous accueillir au siège de la Région dans cet hémicycle agréable et confortable.

Je voudrais, pour commencer, saluer M. Frédéric MOTTE qui est à mes côtés. Il est le nouveau président du Conseil Economique et Social Régional. Je suis très heureux que les instances, après un long moment de campagne et de mouvements divers, soient en place, et dire à nouveau à M. Frédéric MOTTE que les acteurs du Schéma régional de développement économique attachent beaucoup d'importance au CESR. Ce n'est pas une question de forme et de respect d'une institution, c'est une volonté politique, au sens économique du terme, s'agissant de ma délégation de travailler avec le Conseil Economique Social Régional en parfaite confiance. Cela comprend

l'ensemble des membres du CESR, le président GUILLAUME qui était votre prédécesseur et tout cela autour des politiques économiques de notre Région. Nous avons conçu, tous ensemble, les décisions, les réflexions, les documents ; rien n'a échappé à la vigilance, au regard et à la participation du Conseil Economique Social Régional. J'espère que nous aurons l'occasion d'approfondir encore nos relations dans le meilleur intérêt de La région Nord-Pas-de-Calais.

Je désire vous communiquer trois informations rapidement :

A partir du 1^{er} janvier 2008, la direction de l'action économique de la Région aura un nouveau directeur en la personne de M. Pascal LARDEUR, ici présent. Il a été nommé par le président et il est aujourd'hui en charge de la direction de la formation professionnelle à la Région, un grand acteur du développement local dunkerquois et grand acteur de l'information professionnelle de la Région.

Je suis très heureux de son arrivée à la direction de l'action économique, à la fois pour ces compétences propres - et nous aurons l'occasion, les uns et les autres, de le découvrir car mon cher Pascal LARDEUR, nous sommes là pour travailler avec tous ceux qui sont ici - mais aussi pour marquer un coup d'accélérateur dans le rapprochement de l'information, de l'économie et de la recherche du Nord-Pas-de-Calais. Il est vrai que ces questions sont très importantes dans les *process* économiques que nous analysons tous ensemble - nous le verrons encore aujourd'hui.

Je désire, par ailleurs, vous présenter Mme Valérie PONTHEU qui remplace M. Yannick GIRY, mon assistant pendant quelque temps et qui est devenu directeur-adjoint de la direction de l'action économique. C'est une grande chance pour l'action économique, telle est grande sa compétence, rejoignant les non moins compétents chefs de services de la DAE.

Mme Valérie PONTHEU a la lourde responsabilité de devoir maintenant me supporter au quotidien, étant devenue mon assistante.

Enfin, je salue Mme Françoise GROUSSON, auparavant directrice de l'action économique, qui est maintenant conseillère économique auprès de moi.

Toute l'équipe a bougé et a redéfini son organisation et les fonctions dans le meilleur intérêt de la Région.

L'ordre du jour pour la matinée est le suivant :

- Le bilan de l'ensemble des politiques économiques que nous avons décidé au sein du Schéma régional de développement économique.
- Les pôles de compétitivité : nous mettrons un focus particulier pour plusieurs raisons. D'abord, c'est un sujet extrêmement important stratégique et complexe. Ensuite, la Région a eu raison avec les pôles de compétitivité d'approfondir sa gouvernance pour rendre encore plus efficaces nos relations. Enfin, c'est une occasion de tous vous associer et plus particulièrement les partenaires sociaux.
- Les plans locaux de développement économique : nous aborderons le plan local de développement économique qui est tout simplement la déclinaison de notre Schéma régional sur chacun des territoires.
- Le bilan des Sept Vallées : vous verrez que cela « décolle ».
- Le projet de quatre autres territoires : nous examinerons ce projet à présent stabilisé. Cela fera cinq au total au terme de cette réunion, ce qui est un bon début, mais ce n'est qu'un début puisqu'il existe 21 territoires que nous aurons à examiner dans le cadre des plans locaux de développement économique, lorsque les

territoires seront prêts. Que les choses soient claires, la performance n'est pas de faire 21, cela peut être effectué dans la semaine qui suit. La performance est de créer une gouvernance territoriale, des mécaniques de diagnostic partagées, une ambition collective dans chacun des territoires et lorsque tout sera prêt, nous le regarderons tous ensemble et nous donnerons notre opinion.

- Le contrat de projets et les fonds européens : nous terminerons sur ce sujet, évidemment très sensible. Nous regarderons principalement, sous la directive de M. Pouilly, un grand expert de ces sujets, en quoi les fonds structurels européens peuvent impacter nos politiques économiques régionales. Ce n'est qu'un « petit ticket » de 231 M€ auquel il faut ajouter les 35 M€ d'OSEO, soit un ticket de 265 M€. Cela mérite de vous être exposé car vous êtes les acteurs économiques de la Région, la cible principale de ces fonds structurels. Cela exige que nous ayons une méthode ensemble puisque la Région étant pilote de ces fonds, je souhaite que cela soit fait en plein éclairage du Schéma régional de développement économique.

Vous avez reçu les documents il y a plus de 15 jours, comme d'habitude, je vous dirai que ces documents sont considérés comme lus, connus et analysés. Ainsi, le sujet de la matinée n'est pas de les relire puisque vous avez déjà effectué ce travail.

Le but est de prendre vos remarques, vos observations, vos amendements pour que nous puissions entériner notre position et c'est en cela que grâce à vous, à vos remarques, à la brièveté de vos interventions, à leur concision et à leur précision que nous irons tranquillement vers 13 heures où un repas nous attend pour finir dans la convivialité ce moment de partage matinal sur les questions économiques.

Enfin, au travers des différents points de l'ordre du jour, je serai par ailleurs amené à vous poser quatre questions sur lesquelles je sollicite des décisions ou au moins des éclairages de principe.

Je crois profondément à une politique de *reporting* de nos politiques économiques.

Cela signifie que nous devons mettre en ligne nos systèmes d'informations. Cela signifie que la Région doit y participer avec des appels d'offres externes de spécialistes pour que nos systèmes d'informations soient compatibles entre les collectivités départementales, régionales, consulaires, communautaires et avec les éléments de *reporting*, c'est-à-dire les éléments de repère que nous devons avoir pour que nous puissions vérifier en temps réel l'efficacité de chacune de nos politiques économiques.

Vous verrez que je pousse « le bouchon » plus loin puisque je vous proposerai de créer un site Internet de « Résultats consultables » par tous les citoyens du Nord-Pas-de-Calais. Ils pourront ainsi vérifier en temps réel ce que sont les résultats des politiques économiques de La région Nord-Pas-de-Calais.

Ce challenge, s'il en est, est très important si nous voulons être dans cette formidable poussée dans laquelle nous sommes, celle d'une région qui décolle et qui est en train de tourner le dos à sa crise.

En effet, nous sommes dans un avion. Cela fait 30 ans qu'en poussant sur les moteurs, nous nous rapprochons incontestablement de la couche épaisse qui est au-dessus de la tête de nuages intenses et épais, et là, nous sommes en train de percer la couche de nuages. Ceux qui sont en haut de l'avion, sont entrain de se rendre compte que le soleil brille au-dessus. Il faut donc pousser et cette dernière doit être mise sur toutes les politiques. Néanmoins, nous ne pourrons le faire que si nous nous donnons les outils d'évaluation qui nous permettent de vérifier en temps réel leur efficacité.

C'est la première question de principe que je vous pose car elle doit cheminer dans la tête des personnes, une décision de principe ne signifiant pas décision définitive. Cela veut dire que nous nous autorisons à réfléchir à cette question et à proposer à notre gouvernance une organisation.

La seconde question que nous aurons par contre à trancher sous l'impulsion du CESR, concerne les précisions - avec l'intervention de M. GENTINA en particulier mais aussi de Mme THINON – à apporter sur le mandat de la plate-forme innovation valorisation de la recherche pour aller plus loin. Un très bel avis effectué vous a été envoyé. Nous reviendrons dessus parce que c'est un élément stratégique et d'autant plus que je souhaite vous proposer en janvier 2008, au cours de notre conférence annuelle, que cette année soit celle de l'innovation et de la recherche. Il est donc important de préciser le mandat.

Le troisième projet de décision que je souhaiterais que nous prenions concerne NFX. Nous avons restructuré NFX sur un objectif : la prospection avec un but, séduire à l'étranger pour attirer chez nous les capitaux et attirer la belle et bonne entreprise sur notre territoire.

Je vous proposerai d'associer si vous le souhaitez toutes les agglomérations qui considéreront qu'elles doivent être ou sont des acteurs majeurs de la politique NFX. Naturellement « je ne vais pas au marché », ce n'est pas une question d'argent. Nous ne sommes pas face à un trou béant que j'espère combler par l'intervention des agglomérations, mais simplement l'idée que vous y soyez car nous pourrions ainsi partager une politique plus juste pour nos territoires, pour tous les territoires.

Enfin, je proposerai quelques ajustements sur la gouvernance de notre Schéma.

Vous vous souvenez, vous êtes responsables de pôles d'excellence qui sont des pôles d'intérêts régionaux. Vous tirez l'intérêt régional dans ces

pôles d'excellence. Nous avons, à mon avis, commis l'erreur au début de ne pas suffisamment adosser le Conseil Régional à ces derniers. Si les territoires doivent rester les patrons de ces pôles, je souhaite que nous puissions, si vous en êtes d'accord, décider que la Région les appuie pour leur donner à la fois les moyens, l'information et l'efficacité nécessaire.

Nos politiques sont au nombre de neuf et pour pouvoir les examiner, nous avons réalisé quelques *slides* extrêmement opérationnels.

J'ai demandé au responsable de chacune de ces politiques et à la direction de l'action économique de les commenter brièvement, non de les lire, pour introduire le débat.

Je vous propose que les neuf politiques soient traitées en deux temps :

- Les cinq politiques : la création d'entreprises, l'innovation, l'international, les outils financiers, les technologies de l'information et de la communication seront expliquées puis débattues.

- Les quatre autres restantes seront traitées en suivant ce même schéma.

J'insiste auprès des responsables de la DAE pour qu'ils tiennent leur engagement, c'est-à-dire leur délai de parole. Soyez concis, parlez haut et clair ; merci.

Mme CONSTANT.- Merci.

Les moyens à la hauteur de l'ambition et les méthodes novatrices et uniques pour sensibiliser les porteurs de projets, mobiliser les acteurs et faciliter l'accès au dispositif d'accompagnement portent leurs fruits.

La dynamique lancée en 2001 doit être maintenue et amplifiée en particulier dans les domaines de la transmission et la pérennisation des créations d'entreprises.

Aujourd'hui les résultats de la création sont probants. Cela se traduit par une nette évolution des créations d'entreprises au regard des résultats nationaux. Le nombre de créations pures a augmenté de 50 % dans la Région entre 2001 et 2006, soit 67 700 entreprises créées, 40 % des créateurs sont accompagnés dans la Région. Les chiffres sont nettement supérieurs à la moyenne nationale.

Démystifier la création d'entreprise et valoriser la reprise et la transmission sont des enjeux de la puissante campagne de communication grand public lancée le 17 septembre 2007, à partir de trois supports : l'affichage - prioritairement sur les territoires en déficit de création - la presse locale et régionale ainsi que la campagne télévisée qui se déroule en ce moment jusqu'en janvier 2008.

Le dispositif s'est aussi doté de nouveaux outils en donnant naissance à « jereprends.com » en janvier 2007 ainsi qu'à « DemainJeCree » à destination des jeunes générations.

La transmission est un enjeu majeur du PRCTE. Les actions prioritaires sont mises en place depuis fin 2004. Dans la région, un chef d'entreprise sur quatre a en moyenne plus de 55 ans. L'enjeu économique et social est crucial, 15 000 emplois étant concernés chaque année.

Le PRCTE incite au suivi post-crédation pour impacter sur la pérennité des entreprises. La mise en œuvre des PLDE sur l'ensemble des territoires de la région est en cours, l'enjeu est maintenant de construire ou poursuivre avec eux selon leur spécificité, leur stratégie en matière de création, de reprise, de transmission et de définir ensemble les axes prioritaires à chaque territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous enchaînons, le débat général n'intervenant que plus tard. Je donne la parole à Mme PIERRACHE que vous parlera de l'innovation.

Mme PIERRACHE.- Merci.

L'innovation au sein des entreprises est une condition indispensable à leur adaptation et à leur survie.

La valorisation des travaux de recherche et les transferts de technologies y contribuent largement. C'est pourquoi le Schéma régional de développement économique en a fait une de ses priorités.

L'idée de la plate-forme régionale est de travailler à une meilleure cohérence entre l'ensemble des opérateurs qui soutiennent les démarches d'innovation et de valorisation en Nord-Pas-de-Calais. Citons de manière non exhaustive les pôles de compétitivité et d'excellence, les centres techniques et les structures interfaces, les universités et les écoles, les Chambres de Commerce et d'Industrie.

Plus de 70 acteurs sont recensés en région Nord-Pas-de-Calais, dont certains seront labellisés selon leur compétence comme ingénieurs d'affaires ou généralistes innovations.

Une équipe d'animation dédiée est chargée de cette mise en cohérence et propose par ailleurs un ensemble de services.

L'action de la plate-forme reste avant tout l'action de l'ensemble des opérateurs régionaux qui participent à cette dynamique.

Aujourd'hui, une quarantaine d'acteurs adhèrent à cette démarche.

Pour concrétiser le fruit de cette mobilisation collective, le financement des projets est une étape décisive.

Pour cela, le Conseil Régional a signé avec OSEO Innovation une convention portant sur la création d'un Fonds régional d'aide pour l'innovation et la valorisation de la recherche.

Les modalités de ce fonds permettent de proposer aux entreprises une solution adaptée à chaque étape de leur projet mais aussi d'accompagner les laboratoires dans leur projet de transfert de technologie.

Aujourd'hui, ce fonds est doté de 13,6 M€ pour la période 2007-2009.

L'enjeu de cette dynamique est simple : augmenter le nombre de projets innovants en région, pousser le tissu économique à s'adapter ; 220 projets d'innovation étant attendus pour 2008.

L'année 2008 devrait également voir le démarrage opérationnel d'un certain nombre d'actions. Citons par exemple l'action Europe pour favoriser les collaborations transnationales et l'action dédiée au management de l'innovation.

Enfin, il est à noter parmi les actions phares de la plate-forme le développement de la version trois du site jinnove.com, intégrant un volet dédié à la recherche et à sa valorisation, l'identification de généralistes d'innovation et d'ingénieurs d'affaires pour compléter l'équipe opérationnelle et le démarrage d'une réflexion spécifique sur la création d'entreprise innovante.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

M. BENESY.- Merci Monsieur le Président.

Parvenir à 40 Md€ d'exportation, doubler le nombre d'exportateurs et créer 2 800 emplois grâce à des implantations nouvelles sont les objectifs qui ont été assignés à la politique économique à l'international pour satisfaire une ambition forte fixée par le SRDE. Cette ambition, pour rappel, est : le Nord-Pas-de-Calais est et doit rester une région performante à l'international.

Dans ce dessein, donc, et suite à un certain nombre de constats, il a été nécessaire de repenser la politique internationale.

En effet, il avait été mis en évidence un manque de lisibilité des actions, une absence de cohérence, la nécessité de mieux accompagner individuellement les entreprises et enfin, la nécessité d'une organisation autour des compétences sectorielles et non plus seulement géographiques.

Les multiples rencontres, les échanges, le dialogue instauré par la gouvernance du SRDE ont permis d'instituer de nouveaux comportements et de flécher plus clairement les actions prioritaires.

Les programmes à l'international sont désormais élaborés en tenant compte d'une approche sectorielle, notamment au travers d'expressions des besoins des pôles d'excellence et de compétitivité et leurs entreprises bien évidemment, de leur satisfaction.

La politique économique à l'international est désormais une politique économique repensée aux travers d'une démarche lisible, cohérente et partagée.

Concernant l'attractivité du territoire, les résultats sont chiffrés pour les années 2006-2007. Il est à noter, comme vous l'avez souligné Monsieur, qu'au cours de l'année 2007 il y a eu le recentrage des missions NFX sur l'activité prospection et la recherche d'une mutualisation renforcée avec les territoires régionaux.

Concernant l'internationalisation des PME, au cours du premier semestre 2007, un véritable travail collaboratif avec et entre la Région, les pôles d'excellence et de compétitivité, CCI International et Territoire a été mis en place.

Le travail d'ailleurs a permis de créer des ponts entre chacun des acteurs, mais aussi de créer des synergies et de réelles complémentarités.

D'ailleurs, une convention cadre entre le Conseil Régional et la CCI International a été signée le 9 octobre 2007.

Cette convention s'est traduite par 1,5 M€ mobilisés en 2007 sur six mois dont 500 000 € du Conseil Régional, mais c'est surtout une programmation en 2008 qui est déjà finalisée et articulée avec l'ensemble des pôles d'excellence et de compétitivité et couvrant surtout les différentes étapes de l'internationalisation des PME.

Pour finir, permettez-moi un zoom sur les perspectives notamment pour 2008. NFX et ses financeurs devraient signer une nouvelle convention pluriannuelle 2008-2009-2010 qui doit permettre la création de 2 800 emplois.

Concernant l'internationalisation des PME, on peut citer au travers de la future convention 2008 avec la CCI International quelques objectifs rapides : 800 entreprises rencontrées en rendez-vous ou en réunions collectives, 100 diagnostics exports réalisés, 150 entreprises régionales dont des PME exposantes sur des salons à l'étranger et plus de 200 stagiaires formés.

Concernant la coopération économique décentralisée, les travaux doivent permettre d'ouvrir les chantiers visant à faire de nos hommes de coopération actuelle les marchés de demain.

Pour finir, concernant l'image du Nord-Pas-de-Calais à l'international donc la communication, une expression plus compréhensible et mieux identifiée hors de nos frontières est souhaitée.

Il faut donc développer une stratégie de communication plus cohérente décidée en commun et coordonnée dans la gouvernance du SRDE.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Mme SANNIER.- Merci Monsieur le Président.

Les outils financiers dans toute leur diversité sont certainement le premier levier d'action pour la création d'activités et d'emplois en région.

Les choix de prises de participation du Conseil Régional à côté de ces interventions directes doivent permettre de couvrir le financement de l'ensemble des composantes d'un projet de qualité créateur d'emplois et ce, à tous les stades de développement de l'entreprise.

Il complète l'offre classique de la place financière qui est tout de même le premier interlocuteur de l'entreprise.

L'articulation de ces différents outils constitue l'indispensable première étape pour améliorer la lisibilité et l'efficacité de l'action régionale. Elle doit permettre de nouer un dialogue fructueux avec les autres outils financiers présents en région, en particulier au service des projets capitalistiques ou risqués parce qu'ambitieux ou innovants.

Cette réponse régionale devra également se construire avec les structures associatives à type réseaux de Business Angels. La reprise de Finorpa en mai 2005 en partenariat avec 14 acteurs issus des secteurs publics, privés, coopératives ou mutualistes constituent la colonne vertébrale de l'intervention financière régionale en direction de l'entreprise. Les années 2006 et 2007 ont eu pour vocation essentielle l'articulation des outils au sein desquels la Région est actionnaire, mais le rapprochement souhaité passe également par l'acquisition d'une culture commune au-delà des logiques financières. Ainsi, une première action de formation-information sur la dimension « Ressources humaines » en partenariat avec l'ARACT est en cours de montage.

L'intervention des outils financiers régionaux en 2006 a représenté plus de 140 M€.

Les aides de l'ensemble des collectivités territoriales en direction des PME ont elles-mêmes représenté 51 M€.

Après cette mise en réseau des outils régionaux, l'année 2008 devrait être consacrée à leur mise en orchestre.

Premier axe : la recherche de complémentarités des outils régionaux de garantie amorcée en 2007 avec la création d'un Fonds de garantie en partenariat avec OSEO. Ce chantier se poursuivra en 2008 avec le repositionnement du Fonds régional de Garantie.

Second axe : la montée en puissance du partenariat avec les Fonds Territoriaux Nord Actif et Inseraction 62 qui ouvrira le chantier du renforcement des outils financiers de l'économie sociale et solidaire.

Troisième axe : la construction de l'exhaustivité du paysage financier régional qui repose sur une idée simple : tout projet de qualité doit trouver en Région son financement.

M. LE PRÉSIDENT.- Belle déclaration.

La dernière intervention sera celle de M. Georges BISIAUX.

M. BISIAUX.- Merci Monsieur le Président. Pour mémoire, les quatre objectifs sont repris dans le cadre de ce SRDE.

J'attire particulièrement votre attention sur la résorption des zones d'ombre d'équipement des ZAE et le développement des services qui font l'objet de groupes de travail spécifiques dans le cadre de ce SRDE. Ces groupes sont pilotés par M. Christophe DI POMPEO. Nous y faisons intervenir des experts qui nous aident dans notre réflexion et une synthèse de ces groupes de travail vous sera faite début 2008.

Il faut noter également une activité toujours très soutenue qui est la promotion des TIC dans les entreprises par les organismes de DIJIPORT, avec l'action sur les commerces électroniques qui vient également de réussir brillamment le Salon Net 2007, par les Chambres de Commerce via Appliqua et les conférences associées. La Chambre de Valenciennes vient également de réaliser un très bel évènementiel et les associations d'entreprises du domaine TIC sont regroupées au sein du Pôle Régional Numérique.

Enfin, notez qu'une enquête sur les usages des TIC dans les entreprises a été réalisée par l'INSEE, cofinancée par la Région, la DRIRE, les Chambres régionales et métropolitaines. Cette enquête, bien entendu, vous sera présentée en détail lors des prochaines réunions du SRDE avec une analyse détaillée.

Concernant le bilan 2007, je passe rapidement sur les zones d'ombre. 155 communes de notre région sont effectivement concernées par des difficultés de réception à un débit suffisant soit 10 % des lignes téléphoniques, ce qui représente environ 1,5 % des foyers.

Concernant les actions de télécommunication, les chiffres dans les documents peuvent paraître modestes, mais il faut savoir que les fréquentes annonces techniques des opérateurs entre les nouveaux dispositifs de zones d'ombre, le WIMAX et les courants porteurs en ligne freinent les décisions des élus qui de plus sont confrontés - vous le savez - à un domaine d'intervention nouveau qui engendre un délai de décision entre huit et douze mois.

Permettez-moi de vous apporter quelques informations concernant :

- La politique des Cyber-centres : elle s'oriente vers le développement de nouveaux usages et de nouveaux services sous forme de pack services cyber qui permet la qualification des animateurs.
- Les communes : elles disposeront bientôt d'un centre de ressources créatif pour les assister et les orienter dans le choix d'applications informatiques ou de services web.

Les quelques perspectives sont :

- le renforcement du soutien à des projets de résorption de zones d'ombre ou d'équipements et de communications des ZAE achetées par les collectivités,

- faire de l'observatoire régional un lieu de ressources pour faire connaître l'état des lieux mais aussi faire des projections de couverture pour les futurs débits qui nous seront nécessaires de 10, 50 et 100 mégabits,
- s'assurer de la disponibilité du haut débit sur toutes les ZAE,
- travailler avec l'organisme de régulation ARCEP sur le label très haut débit de ces ZAE.

Enfin, une carte vous montre ce que nous pouvons faire. Nous avons des variantes plus détaillées à des échelles différentes. Elles seront bientôt consultables en ligne sur Internet.

Le service TIC, bien entendu, est à votre entière disposition pour vous fournir des éléments plus détaillés sur cette cartographie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci M. BISIAUX.

Voilà la première série présentée.

Pour rappel, des clés USB sont dans vos dossiers. Vous retrouverez tous les documents et les slides de tous les exposés sur la clef. Nous avons souhaité ne pas les tirer sur papier par souci de préservation de l'environnement. Vous pouvez donc accéder aux tableaux qui vous conviennent en fonction de l'usage que vous voulez en faire à partir de cette clé.

Je désire apporter un commentaire : les chiffres commencent à sortir et c'est très important puisque nous sommes sortis de la part théorique qui était la nôtre jusqu'à présent pour entrer dans une part opérationnelle, que ce soit en matière de création d'entreprise, d'adhésion à la plate-forme d'innovation recherche, d'implantation des investisseurs dans notre région ou de création d'aides d'emplois sous l'impulsion des outils financiers. Sans nul doute, les choses avancent.

Je vous donne une information sur un sujet de préoccupation : une des politiques réussies concerne la création d'entreprise, nous l'avons tous constaté. Sans revenir sur ce sujet, nous sommes sur le point d'atteindre l'objectif que nous nous sommes donné cinq ans auparavant avec une croissance nette qui a pratiquement doublé la capacité de créations des entreprises dans notre région.

Notre souci est de vérifier que nous ne sommes pas simplement dans la création destruction mais que nous sommes dans une construction pérenne, c'est d'ailleurs le souci de ceux qui appuient à la création d'entreprise.

Je ne vous donne pas une information statistique, mais je vous donne le résultat du premier 1 000, c'est-à-dire le premier contrôle des 1 000 premières entreprises que nous avons aidées à se créer trois années auparavant.

Après ces trois années, les résultats sont les suivants :

- 77 % des entreprises existent toujours. C'est très nettement supérieur à la moyenne nationale, cela prouve d'ailleurs que la qualité de l'accompagnement est de votre fait, grâce aux consulaires en particulier mais aussi aux boutiques de gestion et à tous ceux qui accomplissent les actes d'ingénierie auprès des créateurs. Tout ce travail est en train de payer.

- 40 % de ces entreprises ont d'ores et déjà créé plus que l'emploi qui les crée, contre 30 % au national. Nous sommes nettement au-dessus de la moyenne nationale concernant l'emploi ou les emplois qui sont entraînés au-delà de la création du propre emploi du créateur.

Une ultime information me semble aussi intéressante à prendre en considération : à partir du moment où 77 % des entreprises sont pérennes,

cela signifie que 23 % ont disparu. Nous nous sommes donc intéressés à savoir ce qu'étaient devenus les responsables de ces 23 % d'entreprises. 70 % d'entre eux ont immédiatement intégré une activité salariée. La période de création a donc été incontestablement une période de mobilisation pour ces personnes et cela leur a permis d'avoir une destinée personnelle dans un emploi.

Ces chiffres sont à prendre avec précaution - non pour les 1 000 qui sont strictement exacts – car je n'ai pas extrapolé la statistique. Nous devons finir le travail sur l'ensemble de la cohorte des entreprises créées. Néanmoins ce chiffre est significatif sur un nombre significatif.

Nous avons parlé de NFX plus haut. Je souhaite, lors des interventions, que les personnes des territoires qui considèrent qu'il serait erratique d'aider NFX en marquant mieux son ancrage sur leur territoire peuvent se manifester. Si votre implication pour que vous en assuriez y compris la gouvernance avec nous et que vous donniez les impulsions pour que cette agence à l'étranger pour notre compte soit votre agence comme il doit être l'agence de tous les territoires amène des points de vue contraires, vous pourrez nous en faire part.

Je vous propose d'écouter Mme Evelyne MERCHEZ qui avait déposé une inscription au titre du CESR lors de la précédente réunion. Je m'étais engagé à entendre cette communication portant sur le Conseil Syndical Inter-régional.

Ensuite, M. GENTINA nous apportera son avis en matière d'innovation.

Nous ouvrirons enfin le débat pour passer ensuite aux quatre derniers avis.

Mme MERCHEZ.- J'interviens ici non au nom du CESR mais au nom du Conseil Syndical Inter-régional, donc en fait au nom de

neuf organisations syndicales françaises, belges et britanniques avec, bien sûr, la volonté de présenter notre action, nos espoirs et quelque part nos besoins.

Nous sommes nés en 1979, donc, du fait de la volonté de la Confédération Européenne des Syndicats de mettre en place des instances de proximité pour répondre aux besoins des salariés. Or, au travers du Schéma régional de développement économique, je sais que vous tenez compte que l'on ne peut pas faire d'économie sans faire de social.

Les neuf organisations syndicales sont :

en France : la CGT, la CFDT et l'UNSA ont une délégation unique Force Ouvrière,

en Belgique : l'ACV est en fait la Confédération syndicale des travailleurs chrétiens à la sauce flamande et la FGTB, son parallèle flamand,

en Angleterre : ETUCE.

Nous représentons quatre régions : le Nord-Pas-de-Calais, la Flandre-Occidentale, le Hainaut et le sud-est britannique.

Il est vrai que je n'ai pas parlé des organisations qui font partie de la Confédération européenne des syndicats et qui donc, ne sont pas pour l'instant au CSI mais qui pourront de toute façon, dès qu'ils auront la volonté de travailler avec nous, nous rejoindre. C'est le cas, par exemple de la CFTC.

Concernant le fonctionnement, nous avons une charte de fonctionnement, un plan de travail, une assemblée générale tous les trois ans, un bureau, un exécutif et des commissions. Notre budget est alimenté par des cotisations versées par les organisations membres et heureusement, nous pouvons avoir une salariée en raison de l'aide de la Wallonie. Sans, nous vivrions uniquement avec notre volontariat et les cotisations de nos organisations syndicales.

Nos missions sont d'analyser la situation socio-économique de l'Euro-Région, de formuler des propositions – j'interviens d'ailleurs aujourd'hui

pour cette raison. Nos démarches portent également auprès des parlementaires européens - nous nous sommes, à multiple reprises, déjà rapprochés d'eux - de diverses institutions européennes, le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais en faisant partie, et auprès des organismes sociaux de façon à régler bien souvent la situation de salariés qui sont confrontés à cette mobilité déjà transfrontalière européenne.

Pour exemple, nous avons travaillé avec la COPIT sur la frontière ouverte pour l'emploi.

Nous sommes partants pour les salons de l'emploi transfrontalier et notamment pour celui qui se tiendra le 12 décembre. Nous avons participé largement aux travaux de la Commission parlementaire transfrontalière franco-belge. Ainsi que je l'ai déjà exprimé, nous participons également aux travaux de la Confédération Européenne des Syndicats.

Nous menons un dialogue social interprofessionnel transfrontalier depuis déjà une dizaine d'années avec le MEDEF, avec l'UNIZO qui est le représentant des PME flamandes et également avec les composantes wallonnes.

En ce moment, comme dans beaucoup d'endroits de l'espace européen, nous sommes confrontés à la question de la libre circulation avec les *dumpings* qui peuvent être engendrés.

Nous voyons des sous-traitances en cascade et bien évidemment la concurrence fiscale est importante. Le travail au noir, le travail clandestin et les fraudes fiscales se généralisent malheureusement au travers de l'espace européen et notre Euro-Région n'en est pas exempte.

Nous travaillons depuis 1992 sur les obstacles rencontrés par les personnes confrontées à la mobilité européenne et transfrontalière.

Ce travail s'accroît puisqu'on sait que le nombre de travailleurs frontaliers augmente puisqu'il est passé de 14 000 à bientôt 29 000.

Concernant nos priorités et nos axes de travail pour 2008-2010, nous souhaitons renforcer le dialogue social interprofessionnel transfrontalier. Nous savons déjà que comparativement aux Chambres de Commerce françaises, la Chambre de Commerce flamande a un rôle beaucoup plus large et est accrédité sur le dialogue social. Nous souhaitons la création d'un espace ressource pour être au plus près des besoins des travailleurs frontaliers et des travailleurs confrontés à la mobilité européenne. Ce lieu doit être bien distinct, sans être nécessairement au sein d'une organisation syndicale.

Nous souhaitons, et mettrons tous nos efforts pour participer largement au district transfrontalier que ce soit sur la métropole lilloise ou sur la côte d'Opale. Bien sûr, et c'est pour cela que j'interviens, nous avons un absolu besoin de renforcer notre structure.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Mme MERCHEZ.

C'était une information importante. La question transfrontalière nous est posée et nous le sera de plus en plus. Le dialogue à cet égard, y compris le dialogue sur l'emploi, est une question évidemment très importante.

M. GENTINA.- Le CESR avait travaillé récemment, puisqu'un rapport a été rendu en avril 2007, sur l'état des lieux des entreprises de services aux entreprises. Il a bien précisé les raisons de l'intérêt du développement de ce secteur notamment par l'innovation que nous avons affiné récemment.

Cela représente 10 000 entreprises en Nord-Pas-de-Calais, N° 4 en France par le nombre réparties comme suit :

- + de 6 000 entreprises Conseil et assistance,
- + de 3 000 entreprises Services Opérationnels,
- + de 170 000 employés, soit le N° 3 en France par l'effectif.

Nous sommes passés de 11 % à 18 % de l'emploi régional en 10 années dans ce secteur, suppléant à la baisse des emplois industriels sur la même période. Cela rend ainsi notre Région moins fragile et dépendante comme elle l'a été de sa grande industrie.

Cependant, ce potentiel important reste fragile.

D'une part, beaucoup d'entreprises sont de faible taille puisque la moyenne est inférieure à 20 personnes par entreprise.

D'autre part, une faiblesse de l'innovation a été constatée par un rapport « Stratégie et économie pour les territoires » diligenté par la CRCI qui classe les entreprises en quatre catégories. Malheureusement, la plus importante est souvent la moins innovante pour les entreprises en restructuration et les autres ; il existe évidemment beaucoup d'entreprises qui innovent mais elles ne sont pas assez nombreuses.

C'est un monde relativement cloisonné - je parle du plus grand nombre de ces entreprises. J'ai tout de même noté que 65 PME participaient à 59 des projets des pôles de compétitivité. Néanmoins, 65 au regard du nombre évoqué plus haut est très peu ; il y a du travail à faire !

Ce monde est éloigné de celui de l'enseignement supérieur. Les différences culturelles sont très importantes d'un bord comme de l'autre.

Enfin, l'image donnée à la jeunesse n'est pas au « top ».

Nous avons, très récemment, affiné ces données en évaluant par exemple le nombre de cadres se situant dans ce milieu, notamment nous avons des données nationales sur le nombre des ingénieurs sur le plan régional.

Il existe *grosso modo* 650 000 ingénieurs en activité en France. Notre région a 3,2 % des ingénieurs. Pour comparer, Rhône-Alpes en a 12 %. Nous avons approximativement 20 000 ingénieurs en activité dans la région, à peu près 10 % dans les PME, soit 2 000. Cela signifie que beaucoup de ces

entreprises n'ont pas d'ingénieur. C'est donc une des raisons de la faiblesse de l'innovation technologique.

Concernant les brevets, nous nous sommes rendu compte que les ratios de brevets étaient du même ordre que les ratios d'ingénieurs. Si nous reprenons notre exemple précédant, la région Rhône-Alpes, ils ont 12 % d'ingénieurs et également 12 % de brevets. Dans notre région, pour 3, 2 % d'ingénieurs, nous avons 1,9 % de brevets pris au niveau national.

Nous avons une conclusion assez claire et un évaluateur de l'innovation technologique dans cette région.

Le rapport que j'évoquais plus haut nous précise qu'une faiblesse existe également en termes d'innovation marketing. Elle est, cependant, moins clairement évaluée puisque nous n'avons pas les données du même ordre pour le faire. Il serait intéressant d'aller plus loin dans ce domaine.

Voilà les raisons des propositions d'amendements que nous avons faites.

Dans le cadre de l'innovation et de la valorisation de la recherche, - missions qui conforteraient la plate-forme régionale d'innovation et de valorisation de la recherche – quatre objectifs vous sont soumis dans le document qui vous a été remis :

- Affiner et formaliser une stratégie régionale de l'innovation - le point le plus important. Ce travail s'appuierait sur la réalisation d'un diagnostic encore plus fin que celui exposé, avec l'appui de regards extérieurs mettant en évidence les forces, les faiblesses, les marches de progrès du système régional d'innovation permettant de proposer des actions stratégiques.

- Cibler cette stratégie sur les PME de services aux entreprises pour qu'elles puissent bénéficier d'une priorité en termes d'innovation et que le plus grand nombre de ces entreprises soit à terme

innovantes. Cela demande donc une connaissance approfondie de ces entreprises du point vu de l'innovation technologique, marketing et managérial. Cette connaissance est évidemment très importante pour induire une priorité dans les choix.

- Consolider le capital humain de ces entreprises par une politique de soutien à l'embauche de jeunes cadres innovants. Ils sont ingénieurs, certes, mais managers également dans ces entreprises. Aider pour qu'un plus grand nombre d'ingénieurs ou de cadres managériaux y fasse des stages, ce qui est très rare aujourd'hui en nombre.

- Pousser la création d'entreprise innovante à haute valeur ajoutée pour retenir en région les jeunes entrepreneurs que nous formons aujourd'hui, mais aussi les jeunes docteurs qui sont issus du monde de la recherche.

Nous avons donc assorti cette proposition d'une série d'évaluateurs, qui estiment en fait la dynamique puisque tous font état :

- d'une évaluation de la progression des cadres innovants en activité dans cette région,
- du nombre de stages effectués dans ces entreprises - des ingénieurs, des managers, des masters professionnels, des docteurs conseils –
- du nombre de brevets et licences déposés par ces entreprises,
- du nombre d'entreprises qui seraient soutenues par OSEO Innovation précisant les aides au recrutement de cadres et à la création d'entreprises innovantes,
- de la progression du nombre des tests en relation avec ces entreprises.

Cette proposition insiste sur la nécessité de prévoir l'innovation sous toutes ses formes comme un moteur du développement de l'activité des PME de services aux entreprises. Cette stratégie nécessite d'aller bien au-delà de la communication et de la sensibilisation car ces entreprises ont vraiment besoin d'un soutien, notamment financier pour innover, développer leur capital humain, s'ouvrir aux marchés nationaux, européens et internationaux. Il faudra également leur offrir des procédures simples et efficaces.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur GENTINA et merci de votre contribution. Mme THINON du Conseil général du Nord éclairera à présent ces propos.

Mme THINON.- Merci Monsieur le Président.

Le Département du Nord prend une part active dans le transfert de l'innovation aux PME par le biais de son outil « Contrats d'accès au transfert de technologie et de compétence », mais intervient également dans le soutien de la création d'entreprises innovantes.

En effet, le Département accompagne depuis 2002 l'Ecole des Mines de Douai, le Centre Frédéric Kuhlmann d'ESC Lille, INNOTEX, le Mastère « création d'entreprise » de l'Ecole Centrale de Lille, Eurasanté et Jecrée Jinnove.

La structuration des organismes d'incubation évolue avec d'une part la refonte du fonctionnement du MITI et d'autre part la coordination des incubateurs issue des grandes écoles autour d'une organisation unique dénommée GENI.

Ces deux mouvements conjugués sont de nature à développer de façon significative le nombre de projets innovants pour repérer et accompagner.

Dans ce contexte, le Département souhaite étudier le renforcement du lien entre incubateurs et ruches départementales d'entreprises favorisant le passage de créateur d'un dispositif à l'autre.

En effet, incubateurs et ruches constituent incontestablement des outils très complémentaires d'aide à la création d'entreprises innovantes.

Le Département souhaite encourager l'émergence de véritables parcours depuis l'idée et la préfiguration du projet d'entreprise jusqu'à son implantation définitive pour le tissu économique. Cette volonté de cohérence des dispositifs devrait permettre aux créateurs d'entreprises innovantes de trouver en ruches et entreprises la continuité de l'accompagnement initié antérieurement.

Une étude va donc être lancée par le Département ; elle a pour objet de vérifier la pertinence de ce parcours et de détecter les facteurs d'amélioration des relations entre les structures d'incubation et les ruches.

Le choix du cabinet retenu est en cours.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Mme THINON.

M. Michel PASCAL, qu'en pense l'État ?

M. PASCAL.- Permettez-moi de féliciter au préalable la Région pour le caractère dynamique et le choix des priorités pour 2007 et 2008.

L'innovation, me semble-t-il, est au cœur d'un certain nombre de politiques d'Europe qui nous encouragent fortement à élaborer une stratégie d'innovation, l'État et en particulier par la mise en place de l'outil par le cadre de la fusion OSEO Agence de l'Innovation Industrielle dont le président M. DROUIN bien connu dans la région vient d'être nommé.

Les outils régionaux et nationaux existent. On a parlé du contrat de projets Etat-Région, du contrat européen qui vient d'être approuvé le 30 novembre, de l'outil collectif concernant la plate-forme régionale de l'innovation et de la valorisation de la recherche au sein de laquelle pourrait ou

pourra se construire cette véritable stratégie d'innovation. Enfin, il ne faut pas les oublier, et il faut même penser à eux en premier, la véritable volonté des entreprises et des entrepreneurs dont je sais l'attachement au développement de la richesse durable sur nos territoires.

J'approuve donc totalement à la fois le fait de placer l'année 2008 sous le signe de l'innovation, d'élaborer cette véritable stratégie régionale de l'innovation. On a parlé de la création d'entreprise innovante. Il n'est pas normal de créer trois fois moins d'entreprises innovantes en Nord-Pas-de-Calais qu'en région Provence-Alpes-Côte d'Azur alors que l'on dispose globalement des mêmes outils. Ce qui vient d'être évoqué, notamment GENI, me semble aller dans la bonne direction, je suis extrêmement confiant.

Parmi les indicateurs cités par M. GENTINA, peut-être, pourrait-on ajouter cette création d'entreprise innovante.

J'approuve ce qui vient d'être dit en la matière.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci M. PASCAL.

La parole est à vous pour quelques minutes. Qui souhaite s'exprimer ?

M. PERRAULT.- Merci Monsieur le Président.

Au regard de tout ce qui vient de nous être présenté concernant l'état d'avancement d'un certain nombre de dossiers, je voudrais à la lueur de l'ambition de ce Schéma - qui est de placer l'homme au cœur du développement économique - auquel nous avons adhéré et auquel nous participons, rappeler qu'il est aussi important de vérifier la place que nous donnons aux hommes et aux femmes à chaque fois que nous menons une action.

En effet, un certain nombre d'actions font référence à la gestion des ressources humaines, nous devons donc ne pas l'oublier pour ceux qui

sont en dehors du travail mais aussi pour ceux qui sont au travail dans le cadre de leur condition d'exercice de leur travail.

Il est vrai que cette question ouverte apparaît en filigrane sur certaines thématiques. Cependant, toutes les questions liées aux actions que nous menons pour les salariés, autour des carrières, des compétences, de la formation, mais aussi de l'anticipation en matière de besoin et de métier, voire pour l'organisation des entreprises, semblent à la fois peu présentes tout en étant intrinsèque à la mise en œuvre du SRDE.

Nous menons les actions qui sont pour notre part positives dans le cadre du développement économique de la région. Toutes ces questions ne doivent-elles pas être évoquées beaucoup plus largement ? Je pense essentiel que nous nous posions la question à chaque fois, comme nous avons pu le faire sur un certain nombre d'interventions. Pour exemple, j'ai posé, par courrier, une question sur l'action en direction de l'artisanat.

Comment pouvons-nous développer le dialogue social dans les entreprises mais pourquoi pas également au niveau territorial ?

J'insiste là-dessus car un certain nombre d'actions sont mises en avant et font référence à la mise en place au conseil en matière de ressources humaines en direction des entreprises. Un des conseils que nous pouvons donner aux entreprises mais aussi à l'ensemble des partenaires sociaux est d'être actifs dans le cadre du dialogue social qui est l'une des réponses à la réussite du développement économique de la région. Je voudrais, pour cela, soutenir ce qui a été demandé par ma collègue au niveau du CSI. Vous avez dit, Monsieur le Président, que le transfrontalier fait partie de notre vie. C'est un territoire pertinent pour le développement économique et social de la région.

Il faut effectivement aider les partenaires à développer le dialogue social transfrontalier qui est la clef de la réussite, de la prise en compte des

hommes et des femmes de cette région et de la réussite du développement économique.

Je soutiens tout à fait la demande des organisations syndicales sur le CSI, et notamment pour développer le dialogue social transfrontalier et à travers un certain nombre d'actions importantes pour les entreprises mais aussi pour les salariés de notre région.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci ; M. SOHET pour FO.

M. SOHET.- Merci Monsieur le Président.

Je voudrais souligner combien nous apprécions d'être informés sur l'état d'avancement du Schéma régional de développement économique et saluer également la volonté politique et le travail des équipes, sans oublier bien sûr tous les autres acteurs de l'entreprise à l'université, et naturellement lorsqu'on parle d'entreprise plus globalement les partenaires sociaux.

Je désire intervenir sur deux points particuliers.

Le premier concerne les pôles de compétitivité. Je me réserve sur cette question qui sera évoquée tout à l'heure.

Je ferai simplement référence à un récent rapport de la Cour des comptes qui pointe du doigt la complexité, la multiplicité, l'efficacité relative des aides aux entreprises, leurs coûts de gestion, etc.

Si ce rapport liste le nombre d'aides par région et ce qu'elle représente de coût par habitant, en revanche rien n'est dit sur ce qui différencie une région d'une autre, des efforts qu'elles font pour répondre à ce type de procès.

Quelle est la réponse de notre Région concernant cette critique acide ? Je pense, Monsieur le Président, que vous y avez répondu en préalable, très opportunément, en évoquant les soucis de mise en réseau. J'ai également entendu le souci d'orchestration, de complémentarités qui sont très symboliques de cette volonté.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Je répondrai très brièvement sur ce que je viens d'entendre. Nous regardons évidemment d'abord de très près ce que sont les rapports de la Cour régionale des comptes sur ces questions économiques dans les régions.

Votre réponse concernant notre Région est exacte, mais il faut laisser la Cour des comptes faire son travail. Elle est depuis un mois au cœur de notre Conseil Régional et vérifiera pendant un certain temps les questions économiques du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais. Nous aurons ensuite un rapport spécifique de la Cour des comptes sur des sujets, dont le sujet économique. Toutefois, il est vrai que ce que nous organisons et faisons ensemble a pour objectif de créer à la fois de la simplicité et de la synergie.

M. GUILLON.- Monsieur le Président, merci de me donner la parole et permettez-moi de vous dire que nous nous associons avec beaucoup d'enthousiasme à ces rencontres que vous permettez, à travers le SRDE et sa gouvernance élargie, pour l'ensemble des acteurs, voire pour l'organisation des entreprises d'écouter notre appréciation des meilleurs modèles de développement pour La région Nord-Pas-de-Calais.

Notre thèse sur ce sujet est que nous devons développer une culture entrepreneuriale plus générale, elle nous permettra de voir arriver plus d'acteurs dans les fonctions d'entrepreneuriat. Vous l'avez fait indirectement en motivant la création et dans l'approche suite à la quantité de difficultés que nous devons gérer lors de transmissions d'entreprises qui deviennent de véritables problèmes démographiques. Vous le faites encore lors d'une réflexion sur les politiques d'innovation.

Nous sommes très attachés à ce que la question de l'innovation soit une priorité en 2008.

Pourquoi l'innovation ?

C'est le meilleur rempart au problème des délocalisations de petites et moyennes entreprises. Au lieu d'entrer dans le cercle désespérant de rechercher des voies de compétitivité dans d'autres systèmes organisés, l'innovation nous permettra – j'en suis certain - de pouvoir développer des activités compétitives sur le plan international sur notre territoire. Nous sommes, pour toutes ces raisons, très attachés à la réussite de cette innovation.

Sur la création d'entreprise innovante à l'intérieur des politiques d'innovation, nous avons une difficulté pour faire le lien entre ce que vous nous proposez et le rapport de M. GENTINA. En effet, quel est le modèle économique entre l'incubateur, le temps de cette incubation, le financement du temps de cette incubation et l'accès pour l'entrepreneur aux outils de financement ? Nous nous apercevons que le temps passé à financer est de l'ordre de deux années et demie, voire trois années dans quelques cas.

Nous n'avons pas, en dehors des partenariats publics-privés, le modèle économique. C'est une des raisons pour laquelle ce modèle ne se développe pas suffisamment sur notre territoire, or, il est un enjeu fondamental.

Je souhaiterais donc que l'on puisse réfléchir très concrètement au problème transversal du modèle économique qui conduit le doctorant, l'homme créateur de l'entreprise jusqu'au moment du financement de son projet entrepreneurial.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Qui souhaite s'exprimer encore ?

M. DULTOT.- En tant que directeur général de la NFX, Monsieur le Président, je voudrais apporter des précisions sur l'international et les recherches d'investisseurs.

Il est important de savoir qu'au cours des 15 dernières années, La région Nord-Pas-de-Calais, grâce non seulement à NFX mais à l'ensemble de

ses partenaires locaux est la première région en France, hors Ile-de-France, pour l'attraction d'investisseurs étrangers ; c'est un premier préalable à rappeler.

Grâce à ces investissements étrangers, nous avons pu créer 40 000 emplois pour la région au cours des 15 dernières années.

Nous accroîtrons encore notre effort. Les objectifs 2008-2010 correspondront à une nouvelle équipe de prospection dédiée au sein de l'agence. Vous l'aurez sans doute rectifié de vous-mêmes, nous ne proposons pas de créer la base d'investisseurs exogènes sur 2 800 emplois sur l'ensemble de la période mais par an ; soit 8 500 emplois à peu près au total. Nous aurions manqué singulièrement d'ambition pour une région dont l'économie, vous l'avez rappelé, « décolle ».

Enfin, un état de la question au 3 décembre c'est-à-dire avant-hier au cours des trois dernières années 2005-2006-2007 de la convention de financement qui s'achève, ce sont 83 projets qui ont été amenés dans la Région par NFX et ses partenaires dont 60 % sont étrangers. Cela correspond à 1 400 000 000 € investis dans l'économie régionale, à 7 200 emplois et enfin à un retour estimé en taxe professionnelle pour les territoires de la Région de l'ordre de 350 M€ sur l'ensemble de la période 2005-2007.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci de cette intervention. Nous avons terminé ce premier point concernant ces cinq premières politiques.

Je désire recueillir votre avis sur l'intervention de M. GENTINA.

(Il est procédé au vote sur l'avis porté par M. GENTINA au titre du CESR sur l'innovation)

L'avis est adopté à l'unanimité

L'avis vient enrichir notre texte sur la plate-forme de l'innovation et de la recherche. Je vous remercie vivement M. GENTINA.

Abordons à présent les quatre dernières politiques qui sont : la Créativallée, l'artisanat, le développement des Sept Vallées et la mission d'enquête.

Mme FACON. - Merci Monsieur le Président.

Etre reconnu comme un des territoires les plus dynamiques d'Europe, être la région où les idées poussent plus vite, où les projets se concrétisent plus durablement, telle est l'ambition de la Créativallée. C'est l'ambition d'une Région qui bouge vite et veut exister plus fort. Réunissant les décideurs économiques et politiques de la région, le comité de marque et la gouvernance fédératrice, sa mission est de définir les grandes orientations du projet et d'en évaluer les démarches, une démarche qui s'appuie sur une plateforme de moyens mis en commun tel que le site portail la Créativallée qui se veut être une vitrine des preuves qui reflètent le dynamisme et l'exemplarité de la région.

C'est une source d'information générale, utile aux porteurs de projets et ouverte sur les sites des partenaires tels que JeCrée, J'innove, Donner Envie d'Entreprendre, NFX et bien d'autres. C'est aussi un espace réservé à la presse régionale nationale et internationale, un autre moyen qui est une enquête d'images sur l'attractivité entrepreneuriale de notre région.

Cette enquête sera aussi le baromètre de l'efficacité des actions sur la notoriété régionale.

Enfin, le salon Créer 2007 fut une première édition remarquable et remarquée en termes de succès, un visitorat de qualité, un événement ponctué de temps forts comme les Assises Régionales de l'Artisanat, la soirée des lauréats Nord Entreprendre, etc. et le colloque européen LIFE – Lille International Forum of Entrepreneurship - ont permis l'échange d'experts et la professionnalisation de réseaux sur les thèmes de l'entrepreneuriat, l'innovation, le financement et le développement des entreprises.

2008 sera l'année de lancement de la marque « Nord-Pas-de-Calais la Créativallée ». Elle sera aussi l'année de la mobilisation et de l'adhésion des futurs ambassadeurs régionaux - chefs d'entreprises, acteurs politiques, économique, étudiants, etc.

Ce sera l'année de la promotion de notre région Nord-Pas-de-Calais au niveau de la presse nationale et internationale.

Enfin, ce sera aussi l'édition du second salon Créer qui se tiendra les 8, 9 et 10 septembre 2008 à Lille Grand Palais avec toutes les promesses d'une grande réussite.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je donne la parole à Mme PEYTAVIT.

Mme PEYTAVIT.- Merci Monsieur le Président.

Le plan régional de développement de l'artisanat a été signé le 10 septembre 2007 aux Assises Régionales de l'Artisanat dans le cadre du salon Créer.

Les objectifs ambitieux qu'il se donne impliquent de dynamiser fortement la création et la transmission d'entreprises artisanales en les augmentant respectivement de plus 15 % et plus 20 % par an.

L'enjeu régional vise à densifier massivement l'artisanat sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur une palette d'outils dédiés au secteur des métiers, large gamme et d'actions collectives, outils financiers complémentaires et adaptés, grands plans de communication.

Les premiers effets du PRDA se font déjà sentir.

On peut ainsi souligner l'augmentation significative du nombre de transmissions. L'offre en matière d'actions collectives s'étoffe tant en ce qui concerne la stratégie commerciale que la gestion des ressources humaines et les démarches de qualité.

Pour compléter encore ce dispositif, 2008 verra la naissance de quatre outils financiers parmi lesquels des avances remboursables destinées à

accompagner la création, la transmission et le développement des entreprises artisanales.

Une campagne de communication d'envergure à destination du grand public et des artisans se fera l'écho de ces moyens importants. Les objectifs 2008 reflètent bien cette volonté de monter en puissance.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Je donne la parole à Christine CONSTANT.

Mme CONSTANT.- Merci.

Le Pays des Sept Vallées s'est porté volontaire pour expérimenter avec la Région le nouveau dispositif PLDE en 2007.

Ainsi, le travail a été lancé lors de la conférence annuelle du SRDE le 26 janvier 2007. Le PLDE a été présenté à cette assemblée le 1^{er} juin 2007 et a été validé par la Commission permanente de la Région le 2 juillet.

Pour mémoire le projet économique du territoire s'est bâti autour de six objectifs stratégiques :

- accompagner l'émergence du pôle bois,
- soutenir la diversification agricole et renforcer les filières agroalimentaires et énergétiques,
- intensifier la politique en matière de création transmission d'activité,
- soutenir l'artisanat et le commerce de proximité,
- renforcer l'économie sociale et solidaire,
- développer les TIC.

Le plan d'action a été mis en œuvre conformément au plan prévisionnel.

Deux réalisations étaient particulièrement marquantes sur le territoire en 2007 :

- l'étude de faisabilité pour la production de papier d'emballage à partir du chanvre sur le site de Maresquel,
- l'ouverture de la section d'apprentissage en chaudronnerie.

Les engagements collectifs sur les moyens financiers ont également été tenus avec la mobilisation de plus de 1 M€ en 2007 soit + 130 % par rapport à 2006.

Par ailleurs, la gouvernance locale s'organise avec pour support d'engagement la charte signée par les acteurs locaux contribuant au développement économique du territoire et qui sont prêts à s'engager pour le projet économique des Sept Vallées.

L'installation officielle du Conseil de gouvernance est envisagée pour le début de l'année 2008.

Aujourd'hui, les enjeux principaux sont identifiés en 2008 :

- poursuivre le travail devant aboutir aux structurations du pôle d'excellence bois,
- réfléchir à la requalification d'anciens sites industriels comme la filature et la sucrerie,
- organiser l'animation du Plan régional de développement de l'artisanat et du Plan régional création transmission d'entreprise,
- structurer la stratégie du développement du tourisme sur le territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Je donne la parole maintenant à Cécile BOGUCKI.

Mme BOGUCKI.- Merci Monsieur le Président.

La deuxième phase de la mission d'enquête sur des finalités de l'intervention publique dans l'économie, les critères et les indicateurs a commencé le 6 juillet 2007.

Elle a pour objet d'expérimenter le modèle d'action tel qu'il se dégage des travaux de la première phase de la mission.

Cette expérimentation portera sur deux opérations de développements qui serviront de prototype aux modèles d'actions que l'on cherche à éprouver.

Les membres de la mission d'enquête ont ainsi choisi le 16 octobre 2007 les deux prototypes qui sont : ISOLTO et les contrats de développement.

Les premières réunions de la mission d'enquête sécurité-emploi-formation ont permis aux membres de la mission de commencer à acquérir une culture commune sur la sécurisation des parcours professionnels avec notamment l'audition de M. Christian LAROSE, vice-président du CES et président de la section du travail.

Après avoir recensé les initiatives existantes en région sur la sécularisation des parcours professionnels, les travaux de la mission d'enquête devront déboucher d'ici la fin de l'année sur l'identification des champs d'expérimentation.

Au terme de la première phase de ces travaux, la mission d'enquête commerce privilégie deux axes de travail :

- Viser à promouvoir un développement équilibré et harmonieux de toutes les formes de commerce. La mission propose de sortir des oppositions traditionnelles entre centre et périphérie, entre grande distribution et petit commerce, pour raisonner en termes de complémentarité.

- Renforcer la performance et la capacité d'innovation du commerce dans la région pour en faire une référence internationale.

La mission d'enquête propose aussi de développer la capacité d'innovation des acteurs du commerce, de favoriser le partage d'expérience et la mise en relation d'acteurs des différents territoires.

Le résultat attendu prendra la forme d'une boîte à outils et d'un guide méthodologique.

Les travaux de la mission d'enquête devront présenter les conditions d'élaborations, de mise en œuvre, de suivi et de réussite des actions proposées.

Après avoir mis en place trois groupes de travail : communication formation et emploi, commandes publiques et les marchés publics, pour identifier dans chacun d'eux les parties prenantes et les besoins, les membres de la mission d'enquête bâtiment-travaux publics -commande publique procède maintenant à des auditions.

Des auditions d'acteurs de la commande publique, du BTP et de l'insertion ont déjà eu lieu. La prochaine série d'audition devrait concerner les acteurs de la formation.

Les travaux de la mission d'enquête devraient déboucher début 2008 sur un plan d'action.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Mme THOMAS.- Je devais intervenir avec M. DELLIS du MNCP. Je vous lirai donc une intervention commune.

Nous intervenons en tant que tête de réseau d'associations de demandeurs d'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais. Nous sommes rassemblés au sein du groupe technique régional où se retrouvent tous les représentants des associations de chômeurs de la région, une quarantaine environ. Nous sommes également présents au SRDE en tant que représentants

des deux têtes de réseau AC et MNCP comme partenaires depuis un an maintenant. Certains membres des différentes associations de demandeurs d'emploi participent aux différentes commissions depuis un an et d'autres depuis quelques mois afin d'échanger avec les autres partenaires notre réflexion et nos connaissances sur le monde précaire et très pauvre. Cette réalité est vécue par plus de 200 000 demandeurs d'emploi de la région et de leur famille s'en parler des précaires.

Nous avons conscience que notre regard sur la société vue par le prisme de la pauvreté et de l'exclusion est différent de celui d'autres partenaires présents dans cet hémicycle.

Nous apprécions les débats et les orientations qui ont été menés au SRDE, les valeurs ou bien communs qui y sont véhiculés.

C'est à partir de ces valeurs que nous souhaitons intervenir aujourd'hui en commençant sur le sujet du travail de l'emploi et du chômage.

Nous rappelons qu'un chômeur est un travailleur privé d'emploi par son licenciement. Nous faisons ce rappel car le regard sur le demandeur d'emploi a changé. Il est tenu aujourd'hui pour responsable de son chômage et nous assistons depuis plusieurs années à la dégradation de la prise en charge des demandeurs d'emploi. Leurs indemnités sont plus basses et de plus courte durée. Ainsi, plus de 60 % de demandeurs d'emploi ne sont plus indemnisés donc, ne sont plus comptabilisés.

Face au chômage de masse il a été instauré à un traitement social du chômage qui ne répond pas à la création d'activités comme on pourrait le supposer, mais qui en fait est un système répressif pour les demandeurs d'emplois qui subissent doublement cette situation et de victime ils deviennent responsables de leur chômage.

Pour nous il ne s'agit pas de traiter le chômage, mais de traiter l'emploi car le chômage n'est pas une valeur humaine mais constitue une déshumanisation de la personne.

C'est pourquoi le choix de la Région de construire un pôle économique qui s'inscrit dans une logique de développement humain et durable est vital et urgent à mettre en place.

Nous assistons aussi depuis plusieurs décennies au développement du travail précaire sous de nombreuses formes. Cela crée une nouvelle catégorie : les travailleurs pauvres. Il s'agit souvent de travailleurs précaires, de contrats à durée déterminée, de temps partiels imposés, de contrats aidés sous toutes ses formes avec des revenus imposés insuffisants. Cela correspond parfois à 50 % du SMIC et ne permet pas de vivre dignement. Dans cette cohorte de travaux partiels, nous retrouvons essentiellement des jeunes, des femmes, des familles monoparentales, des handicapés ou des personnes plus âgées.

Bien loin d'être acteur de sa vie, le travailleur pauvre ou le chômeur subit les contraintes imposées par les entreprises.

Le second point concerne la formation, et tout d'abord les difficultés rencontrées par le demandeur d'emploi.

Nous avons beaucoup parlé de la formation tout au long de la vie, mais celle-ci n'est pas encore une réalité pour nous et les associations de demandeurs d'emploi en font l'expérience tous les jours dans leur permanence d'accueil.

Afin de trouver un emploi durable et intéressant, c'est-à-dire un vrai métier, il est important que le demandeur d'emploi puisse faire une formation reconversion durable. C'est nécessaire pour que les personnes qui ont travaillé 15, 20 ou 30 ans dans la même entreprise puissent retrouver un emploi.

Ces personnes ont travaillé bien souvent dès 16 ans et n'ont pu acquérir de formation. Une remise à niveau et une formation à un nouvel emploi sont donc nécessaires, mais ces personnes qui sont âgées, bien souvent de 40 à 50 ans en moyenne, rencontrent des difficultés malgré un projet d'avenir. Les formations longues leur sont souvent refusées. Les critères invoqués sont : trop cher ou personne trop âgée.

Bien que la durée du temps de travail a augmenté maintenant autour de 65 ans.

Ces personnes se retrouvent alors dans un parcours d'exclusion à effectuer de petites formations qui ne débouchent sur rien ou à faire des CDD les uns après les autres sans perspectives d'avenir. Ces mêmes personnes deviennent aussi à la longue des allocataires du RMI.

Une autre difficulté est le financement de la formation.

Il s'agit souvent de cofinancements et lorsqu'une part manque, le demandeur d'emploi ne peut effectuer la formation faute d'argent.

De plus, l'ASSEDIC ne finance plus que des formations courtes, voire adaptation à un poste de travail et cela ne constitue pas une réelle possibilité de formation.

Pour d'autres, il s'agit encore de délais d'attente trop longs.

Le retrait des AFR est une autre difficulté pour la personne chômeuse en formation qui, pendant ce temps, perçoit l'ASSEDIC, l'ASS voire le RMI. Malgré les aides au transport ou à l'hébergement qui peuvent être apportées, certaines personnes se trouvent dans l'incapacité de poursuivre une formation qui grève le budget familial.

Il nous semble donc important que le Conseil Régional connaisse l'utilisation des fonds publics dans la formation, la répartition qui en est faite et les finalités pour les personnes qui désirent se former et se reconvertir.

L'âge et le statut des demandeurs d'emploi sont encore des obstacles. Peu de RMistes accèdent à une vraie formation, de même les chômeurs de longue durée.

Le troisième point concerne l'étude et la recherche pour favoriser l'emploi et la formation.

Il nous semble nécessaire de développer l'aspect prévisionnel de l'emploi dans la Région afin d'anticiper sur les besoins d'emplois, les fonctions nécessaires ou les compétences requises.

Le pôle de la recherche peut aider à créer les emplois de demain mais aussi d'aujourd'hui, notamment concernant les énergies nouvelles, l'habitat écologique en particulier, les techniques de communication et les nouvelles technologies.

Pour favoriser le développement de l'économie, le partenariat avec les universités - donc les universitaires - est indispensable et passe par le développement de la recherche.

Par exemple pour la construction écologique, celle-ci nécessite l'apprentissage de nouvelles compétences et de nouveaux métiers. Il faudrait donc pouvoir mettre en place de nouvelles formations et de nouvelles qualifications.

Dans notre région, à part quelques jours de formations sur ces thèmes, il n'existe pas de véritable formation dans ce domaine. Elles sont à créer et à développer et cela à tous les niveaux, du CAP au BTS, voire en ingénierie pour avoir des formateurs, des chefs de chantiers et des ouvriers du bâtiment afin de pouvoir utiliser les matériaux écologiques.

Nous avons quelques propositions à soumettre pour terminer.

Le BTP est un secteur créateur d'emploi où l'offre est supérieure à la demande. Nous souhaitons qu'il y ait des liens plus importants avec les lycées et les jeunes des missions locales afin que ces métiers du BTP

deviennent plus attractifs et que la filière de construction écologique puisse être valorisée.

Pour pouvoir mettre en place de nouvelles formations en qualification et afin de favoriser la construction de bâtiments nouveaux ou la rénovation de bâtiments anciens sur le mode écologique, nous aimerions qu'il y ait une Commission avec les partenaires de l'artisanat, du BTP mais aussi de la formation et tous ceux qui le souhaitent pour réfléchir ensemble sur cette question.

Concernant l'économie sociale et solidaire, la Région a signé, il y a deux ans, une charte pour favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire. Dans le Nord-Pas-de-Calais, les entreprises coopératives ou associations qui œuvrent dans le cadre de l'économie sociale et solidaire représentent un petit pourcentage par rapport à l'absence des entreprises. Pourtant, il serait intéressant d'étudier l'ESS dans le Nord-Pas-de-Calais afin de connaître ce que représente réellement l'économie sociale et solidaire, ce qu'elle a permis en termes de développement économique, en emplois créés, en services rendus à la personne et quelle a été aussi la place des habitants ou des citoyens dans la mise en œuvre de ces projets.

Il est également nécessaire de voir aussi quelles sont les perspectives en termes de développement économique de créations d'emplois.

Enfin, concernant les Plans locaux de développement économique, nous souhaitons être associés localement et que les associations locales de demandeurs d'emploi puissent y être également associées.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je voulais vous remercier ; c'est une très belle intervention.

Elle est un peu raccourcie et vous signale que le texte complet est à votre disposition. J'apprécie tout à fait à la fois le ton et l'esprit de propositions sur des sujets qui sont évidemment essentiels.

Je vous propose d'ouvrir le débat, je vous donne la parole.

Qui souhaite s'exprimer ?

M. DARQUE.- Merci Monsieur le Président.

En effet, avec le PLDE, nous sommes passés sur le territoire de l'opacité de notre développement, voire d'une politique un peu bricolée, une politique de guichet à une politique où l'horizon s'éclaircit avec des objectifs plus identifiés. Cela nous a permis de prendre conscience que nous sommes capables de faire mieux et plus vite en s'organisant.

Alors j'ai entendu, en ce début de matinée, création, transmission, innovation ; je souscris tout à fait à cela.

Toutefois, en tant que rural, c'est davantage une préoccupation politique d'implantation géographique des activités économiques, c'est-à-dire vers quel aménagement du territoire allons-nous ?

Je rappelle que le rural n'est pas simplement un espace de réserve naturelle où l'on peut, certes, trouver beaucoup de satisfaction et de repos. Je sollicite une attention particulière sur le partenariat que nous pouvons engager entre rural et urbain pour justement contribuer à l'aménagement du territoire et aux équilibres vitaux de la population.

Vous avez dit ce matin que certains arrivent en retard parce que Lille devient difficilement accessible. Il m'a fallu deux petites heures pour venir. De ce fait, nous devrions, peut-être, mener une réflexion plus globale sur l'implantation de nos activités.

Je ne vais pas revenir sur ce que nous faisons sur le territoire des Sept Vallées, cela a été écrit et bien précisé.

Nous jouons avec nos atouts et je suis donc tout à fait optimiste sur l'avenir de notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur le Président. Vous voyez qu'une dynamique collective ouvre les champs en entendant bien votre

remarque. À cette place se tient habituellement M. Daniel PERCHERON qui est l'homme des transports, au-delà d'être le Président de la Région. Il veut mettre des TGV dans toute la région pour que l'on se déplace plus vite et que chacun puisse participer au développement de toute la région.

Je propose, s'il n'y a pas d'autres remarques, que l'on donne une poussée supplémentaire à notre ordre du jour et d'entrer dans la galaxie des pôles de compétitivité.

J'ai demandé aux services de la Région d'effectuer une intervention courte pour faire le point en 10 minutes des six pôles de compétitivité. Les directeurs et les présidents des pôles de compétitivité, pour certains d'entre eux, sont présents. Ils ont donc la possibilité, même le devoir de corriger les erreurs. Néanmoins, ce n'est pas une réunion dédiée aux collectivités, nous restons donc tenus dans notre ordre du jour. Il était tout de même très important de faire le point.

Je donne la parole à Mme PETILLON, Mme JACSON et à M. Grégory SOPHYS qui s'exprimeront sur ces six pôles.

Mme JACSON.- Merci Monsieur le Président.

La Région Nord-Pas-de-Calais a une longue expérience du travail partenarial et de la mise en réseau des acteurs.

Ainsi la Région soutient depuis de nombreuses années certaines filières comme Eurasanté pour la santé, le CD2E pour les éco-entreprises ou encore l'AIF pour le ferroviaire. C'est donc tout naturellement que lors de l'appel à projets pôle de compétitivité, six pôles sur les 71 labellisés en France ont été engagés.

Depuis 2005, 7 M€ ont été injectés au niveau régional pour les pôles dont 5 M€ sur les projets de la Vallée.

Cela a créé un effet d'entraînement non négligeable sur les autres acteurs économiques régionaux.

C'est ainsi que certains d'entre eux comme NFX ou CCI international ont intégré dans leur stratégie cette dynamique de compétitivité. La plate-forme régionale de l'innovation et de la valorisation de la recherche est également un outil clé pour les pôles.

Mme PETILLON.- Le pôle I-Trans s'est localisé sur les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

En région Nord-Pas-de-Calais, 50 entreprises et 23 laboratoires sont actifs dans les projets de R&D labellisés par le pôle. Rassemblés au sein de I-Trans, les acteurs construisent un pôle de dimension mondiale concernant les systèmes de transports innovants.

I-Trans a d'ores et déjà labellisé 37 projets de R&D dont 24 ont reçu des financements publics. Il faut également ajouter un projet qui a été co-labellisé avec l'Up-tex.

En outre, le pôle a labellisé une zone d'information afin de mettre en place une filière de formation intégrée d'ampleur internationale.

Les perspectives du développement du pôle I-Trans s'articulent autour de quatre axes :

- le développement du volet international avec l'objectif de passer progressivement d'un *cluster* régional au statut de *cluster* européen ;
- le soutien à la mise en place d'infrastructures de nouvelles dimensions avec par exemple les études préliminaires du Centre d'essais ferroviaire européen ;
- le développement des compétences notamment par la gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;
- l'accroissement du nombre de projets d'innovation montés et labellisés, l'objectif 2008 est de labelliser 20 projets innovants susceptibles de recevoir des financements publics.

M. SOPHYS.- L'objectif du pôle Filière Produits Aquatiques est la compétitivité des entreprises de la filière des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Huit entreprises, 13 organisations et syndicats professionnels représentant plus de 300 entreprises et huit centres de compétence technique ont adhéré.

De 2006 à 2007 le pôle a labellisé 23 projets de R&D dont 12 ont reçu des financements publics. Le pôle a également lancé de nombreuses études collectives dont les résultats sont mis à disposition de l'ensemble des entreprises de la filière.

Outre les projets de R&D, le pôle Filière Produits Aquatiques a également entrepris de lancer une marque collective, Filière Opale, basée sur les règles les plus strictes concernant l'hygiène, la qualité, la fraîcheur et la traçabilité des produits de la mer.

Le pôle Filière Produits Aquatiques a lancé en 2006 un projet structurant, le centre de veille. Celui-ci vise à transmettre à l'ensemble des professionnels de la filière des éléments issus de l'actualité scientifique, technique, économique et réglementaire de la filière.

Le pôle envisage la labellisation de nouveaux projets de R&D concernant par exemple les produits finis alimentaires à base de coproduits de poissons. Le pôle travaille également sur le développement de synergies inter-pôles.

On peut citer par exemple une collaboration à venir avec le pôle UP-Tex sur les vêtements de protection des salariés travaillant en environnement hostile tel le froid, l'humidité ou encore le vêtement flottant intelligent.

Mme PETILLON.- UP-Tex compte actuellement 140 adhérents dont 15 laboratoires d'universités. L'objectif à fin 2008 est d'avoir 200 partenaires dans les projets de R&D.

La vocation d'UP-Tex est de fédérer et de dynamiser tous les acteurs de la filière textile habillement dans les domaines de textiles innovants et de la *customisation*.

De 2005 à 2007 le pôle a labellisé 20 projets de R&D dont 14 ont reçu des financements publics.

Au-delà des projets de R&D liés au développement des textiles innovants, UP-Tex porte également un grand projet lié au développement de la customisation de masse. C'est ainsi qu'UP-Tex a accompagné la création d'une *start-up* pour porter ce projet. Une trentaine d'actionnaires se sont déjà manifestés.

L'année 2008 verra le lancement du Centre Européen des Textiles Innovants, le CETI.

Le principe du CETI est de mécaniser sur un plateau technique unique en Europe des équipes de chercheurs multidisciplinaires afin d'inventer des structures innovantes aux problèmes posés par l'industrie.

UP-Tex souhaite également intensifier ses partenariats nationaux et internationaux. C'est pourquoi un projet en lien avec des partenaires belges a été déposé.

Mme JACSON.- Soixante entreprises, 17 établissements d'enseignement supérieur et 12 partenaires économiques sont adhérents au pôle Industries du Commerce. Trois axes prioritaires ont été définis ; l'optimisation des *process*, la relation client et la mobilité et enfin, les nouveaux univers marchands.

De 2006 à 2007 le pôle a labellisé 16 projets de R&D dont cinq ont reçu des financements publics. Le pôle s'est également ouvert aux PME. C'est

ainsi qu'une centaine d'entreprises ont participé au premier forum des entreprises technologiques innovantes organisé courant novembre avec la contribution de DIGIPOINT, ELECTROPOLE et du Pôle Régional Numérique.

La construction d'un laboratoire du commerce du futur est en réflexion avec dans un premier temps trois démarches structurantes :

- la création à la Haute Borne d'un campus de l'intelligence ambiante,
- le projet Métropole ubiquitaire véritable laboratoire *in vivo* pour créer les services innovants qui seront proposés demain aux consommateurs,
- les collaborations avec d'autres pôles de compétitivité tels qu'UP-TEX.

Ces initiatives s'inscrivent dans la volonté d'implanter dans la métropole un véritable lieu d'expertise dans le domaine de la RDID.

Concernant le volet formation, PICOM souhaite également travailler sur la création de nouvelles filières ou l'adaptation des formations initiales et continues existantes.

M. SOPHYS.- Douze entreprises, trois organismes professionnels et neuf structures d'enseignement et de recherche ont adhéré au pôle MAUD - Matériaux à Usage Domestique.

Le pôle estime à 300 le nombre d'entreprises potentiellement concernées par ces thématiques représentant ainsi plus de 20 000 emplois régionaux.

Le pôle MAUD a pour principal objectif le développement de l'innovation en région Nord-Pas-de-Calais dans le domaine de la chimie et des matériaux pour l'alimentation, les arts de la table et l'usage domestique.

De 2005 à 2007 le pôle a labellisé cinq projets de R&D dont trois ont reçu des financements publics.

Le pôle de compétitivité MAUD a inauguré en décembre 2006 à Saint-Omer le CREATE - le Centre de Recherche Appliquée et de Transfert d'Expertise - maintenant au service des entreprises de l'ensemble de la région.

MAUD envisage de concentrer son activité sur trois marchés associés à des filières bien présentes en région : les arts de la table avec un accent particulier sur l'industrie du verre, les industries graphiques et l'emballage.

Mme JACSON.- Vingt-huit entreprises et 35 laboratoires ont adhéré au pôle NSL - Nutrition Santé Longévité. Au-delà des adhésions, on peut considérer que potentiellement 250 entreprises représentant 8 800 emplois sont impliquées dans la dynamique du pôle.

Au cœur du projet se trouvent les aliments à fonction de santé et les compléments nutritionnels comme vecteurs de prévention des maladies associées au désordre métabolique et au vieillissement, diabète, obésité et hypertension.

De 2005 à 2007 le pôle a labellisé 48 projets parmi lesquels 13 ont reçu des financements publics.

Notons que deux projets de NSL ont été reçus à l'appel à projets de l'A2I, l'agence pour l'innovation industrielle. Le pôle développe également des collaborations européennes. C'est ainsi que trois projets impliquent des entreprises et des laboratoires européens situés en Allemagne, Finlande et Belgique.

En 2008 le pôle NSL lancera un projet d'accompagnement Nutriprev visant à améliorer l'équilibre nutritionnel des produits transformés des PME. Ce projet implique une collaboration avec le pôle d'excellence agroalimentaire et le pôle Filière Produits Aquatiques.

Deux autres projets structurants sont également en cours de réflexion : Nutrevent et Purifunction.

Mme PETILLON.- Pour conclure cette présentation des pôles de compétitivité en région, quelques éléments d'information sur le financement des projets vous sont apportés. Sur le plan national, le Nord-Pas-de-Calais représente 5 % à 7 % des projets en nombre soutenus par le fonds unique interministériel et 3,5 % des financements.

Pour information, le fonds unique interministériel disposait en 2006 de 188,5 M€.

Les pôles de compétitivité en région représentent également un nouveau mode de partenariats impliquant la Région et les collectivités locales. C'est ainsi que la Région met actuellement en œuvre un protocole d'accord avec chaque pôle de compétitivité. Ce protocole d'accord vise, entre autres, à mettre en place un comité partenarial auquel les collectivités locales pourront être associées.

Pour les entreprises, l'avance remboursable a été retenue comme l'intervention de droit commun dans le cadre des projets de R&D labellisés par les pôles. Cette avance remboursable pourra être transformée en subvention totale ou partielle en cas d'industrialisation sur le territoire régional.

Au cas par cas et à la demande express de l'entreprise, le comité partenarial pourra également étudier la possibilité d'intervenir en mode subvention.

Des collectivités locales soutiennent aussi les projets de R&D des entreprises, que ce soit par le biais des innovations ou en partenariat avec la Région. On peut citer par exemple Lille Métropole Communauté urbaine, la Communauté d'agglomération de Boulogne ou encore dernièrement la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut.

Pour les laboratoires, la subvention a été retenue par la Région comme intervention de droit commun dans le cadre des projets de R&D labellisés par les pôles de compétitivité.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Vos interventions s'adressent plus spécifiquement aux personnes qui suivent cette question importante à la direction de l'action économique. Nous avons conscience que c'est du « lourd ». Nous sommes dans une réunion de bilan, vous avez dans les documents le détail de toutes ces questions.

S'il fallait résumer de quelques chiffres : 170 entreprises, 59 organismes de recherche et de formation, 16 organisations professionnelles représentant 400 entreprises, 75 projets en recherche et développement, 109 M€ mobilisés. Nous voyons bien que la dynamique qui est en train de s'engager est très lourde et évidemment très importante et stratégique pour notre région.

Qui souhaite s'exprimer ?

Je donne la parole à toutes celles et ceux qui désirent s'exprimer, notamment aux responsables des pôles.

M. PERRAULT.- Merci Monsieur le Président.

Je vous remercie pour toutes ces informations qui nous sont données à travers ce Schéma régional de développement économique sur les pôles de compétitivité. Nous apprécions cette démarche positive.

Cependant, tout cela ne peut pas se substituer à une association des partenaires sociaux à la dynamique des pôles.

Je dois également souligner qu'un certain nombre de pôles aujourd'hui tels I-Trans et UP-Tex nous associent en matière d'information sur les projets qui sont mis en avant, mais pour nous cela ne nous paraît pas suffisant.

Il ne s'agit pas, bien entendu, d'aller dans le détail absolu des projets d'entreprises. Il est vrai que l'on nous envoie toujours l'argument de la confidentialité, mais cela ne suffit pas à nous donner des informations

stratégiques plus précises et pour plusieurs raisons. Elles sont au nombre de trois et permettez-moi de vous les dire rapidement.

Premièrement, il y a des choix importants de concentration de fonds publics, que ce soit l'État, la Région ou les fonds européens. Vous avez rappelé tout à l'heure sur le soutien à l'innovation et à la recherche comme moteur de développement. Je pense que les partenaires sociaux, en tant que parties prenantes du Schéma et de la société civile, ont droit de poser la question de l'usage et de l'impact escompté, notamment sur la situation des entreprises et des salariés.

Deuxièmement, Nous avons pu voir que certains projets de recherche qui se sont menés dans un certain nombre de pôles peuvent aussi soulever des questions sociétales. Pour exemple, concernant le pôle mode, comment les recherches sur les matériaux à usage domestique intègrent-elles la notion d'impact sur la santé humaine ?

Quelles réflexions existent également sur le développement et l'usage des nouvelles technologies, si l'on regarde ce qui se fait au niveau du pôle PICOM ?

Troisièmement, nous pensons, au niveau de la CFDT, que les projets lancés aujourd'hui doivent intégrer assez rapidement une réflexion sur les problématiques concernant, peut-être demain, la transformation des emplois, des métiers, des compétences, des qualifications en dehors bien sûr de toute la réflexion qui est menée et que je souligne sur les formations supérieures. On sait que tout changement de produits, de technologie ou de process va induire des changements dans le domaine du travail. A partir de ce moment-là, il nous paraît peut-être intéressant, au moment où nous sommes en train de mieux visualiser les projets qui sont mis en avant dans les pôles, d'entrer dans cette dynamique de réflexion par anticipation sur tout ce que cela produira en matière de changement pour le travail. Cela concerne

l'entreprise dans le cadre de l'aide à l'entreprise dans le recrutement, mais aussi pour les salariés. Par référence aux paroles de la représentante d'AC chômage, comment aujourd'hui ces pôles permettent, malgré tout, d'insérer un public qui aujourd'hui est loin de l'emploi, cela se préparant longtemps à l'avance ? Il ne faut pas penser uniquement aux formations supérieures.

Je souhaite profiter de cette occasion pour remercier à nouveau le Conseil Régional des informations qu'il nous donne et la possibilité qui nous est offerte de pouvoir nous exprimer sur ce dossier.

M. le Président.- Merci.

Monsieur SOHET pour FO.

M. SOHET.- Je désire simplement souligner que je rejoins tout à fait l'intervention de mon camarade de la CFDT sur la question des pôles de compétitivité. Le caractère très relatif des informations que nous recevons concernant ces pôles de compétitivité est à noter. En tant que syndicaliste, j'interviens, bien entendu, sur l'aspect social. Je partage les grandes ambitions de la Région concernant son développement économique.

Nous devons être attentifs aux conséquences sociales des nouvelles techniques. Cela passe par l'information et par une vraie gestion prévisionnelle des emplois ou des compétences car il faut expliquer et rassurer.

Pour exemple, un quotidien national titrait récemment « Pôle de compétitivité : une expérience de commerce ubiquitaire à Lille ». On nous explique que ce système commence à exister à Tokyo et que ce commerce consiste, entre autres modernités, à installer des étiquettes et des boîtiers électroniques comme terminal de paiement. Une application est prévue rapidement à Lille ainsi que dans une grande surface de la région.

Nous pouvons donc imaginer l'évolution considérable des emplois du commerce que cela sous-tend.

Je le répète : il est important de réfléchir à un accompagnement social de ces évolutions.

Merci.

M. le Président.- Merci.

M. BRUNEEL.- Monsieur le Président, concernant les pôles de compétitivité, il me semble que l'État souhaite auditionner l'ensemble des gouvernances des pôles afin d'évaluer leur efficacité en termes de projets industriels. Cela dit, il apparaît que les grandes industries s'attribuent une partie importante des moyens au détriment des petites et moyennes entreprises qui malheureusement ont les plus grandes difficultés à s'insérer au sein de ces pôles.

Une interrogation s'impose : disposons-nous d'éléments d'information à ce sujet ?

M. le Président.- Monsieur GUILLON ?

M. GUILLON.- Je suis favorable à l'ensemble du système d'information de l'ensemble des partenaires sociaux sur l'évolution des pôles.

J'ai proposé aux partenaires sociaux, dans le cadre des organismes qui sont les nôtres, notamment de la COPIRE, que nous puissions entendre et écouter un certain nombre de responsables des pôles sur les stratégies qui sont suivies, notamment sur celles qui ont des impacts très larges à venir et liées aux nouvelles technologies.

La problématique des pôles réside dans leur fonctionnement. Une personne a d'ailleurs fait référence aux risques.

Pour rappel, l'objectif du pôle est une contractualisation et un investissement de projets. L'ensemble de ses ingénieries doit avoir des impacts. Je propose que nous les regardions dans des instances habilitées.

M. le Président.- Monsieur RAVALARD.

M. RAVALARD.- Monsieur le Président, j'apporterai deux éléments et une question.

Premier point, après la publication des aides apportées par l'ensemble des ministères dans le cadre du fonds unique interministériel, nous avons pu constater le poids des subventions mobilisées par la Région. Il représente, dans ce cadre, à peu près 4 % des aides distribuées sur le plan national.

Ce taux est important puisque notre région est au-delà des 2 % des R&D privés par rapport au PIB. Cependant, il reste bas vis-à-vis des 7 % de la population du Nord-Pas-de-Calais. Une dynamique est donc créée, mais elle doit être amplifiée.

J'espère que les contrats de projets et les programmes opérationnels nous aideront à développer les projets d'innovation dans le cadre de la Région et nous donner les moyens de les financer.

Le second point concerne le cadre des discussions avec les syndicats. Nous nous sommes effectivement engagés, dans le cadre de réunions annuelles, à rencontrer les syndicats et à leur donner des informations sur l'évolution du pôle et sur les projets qui sont menés.

Toutefois, cela se heurte à des questions de confidentialités difficiles à contourner.

Nous devons, par conséquent, rechercher des mécanismes permettant d'aller plus loin sur les conséquences sociales représentées par un certain nombre de projets d'innovation.

Cela dit, nous n'avons pas, dans le cadre de ces réunions, une affluence considérable des représentants syndicaux. Peut-être y a-t-il une sensibilisation à apporter de ce côté également.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. PASCAL.- J'apporterai quelques éléments sur les pôles.

Les pôles, depuis maintenant presque trois ans, entraînent un décloisonnement des acteurs entre l'information, la recherche et les entreprises. Tous les éléments étaient présents. Il a suffi qu'un certain nombre de partenaires le disent pour que cela se fasse.

En termes de dynamique, j'ai vraiment le sentiment - peut-être pour rebondir sur ce que disait M. RAVALARD – qu'elle est importante. À l'observation des chiffres, cette évidence n'est pas claire notamment dans les dispositifs que vous avez vus. Néanmoins, le cinquième appel à projets venant d'être clôturé a reçu pour la région Nord-Pas-de-Calais 12 projets qui sont tous nouveaux. C'est beaucoup plus que tout ce que nous avons observé ces deux années précédentes. Une réelle dynamique s'installe. C'est grâce à plusieurs facteurs comme bien sûr la dynamique des pôles, mais grâce également à l'appui des collectivités locales. Ces dernières n'interviennent pas de la même manière dans toutes les régions. Ici, nous avons un vrai partenariat entre l'État et la Région.

Un autre élément concerne l'implication des PME dont nous avons déjà parlé.

En effet, sur l'ensemble des pôles en région, une entreprise sur deux adhérant à un pôle est une PME contre trois sur quatre sur le plan mondial.

Je ne sais pas s'il faut aspirer à ce que les pôles de la région deviennent des pôles mondiaux. Néanmoins, j'ai l'ambition que davantage de PME rejoignent les pôles. C'est un formidable outil pour développer la recherche d'aujourd'hui, les projets de demain et la richesse et les emplois d'après-demain.

Le pôle est également un formidable outil. Ainsi, NFX a affiché très clairement dans ses programmes de prospection l'identité de la Région sur les six pôles.

L'implantation d'industries ou de laboratoires de recherche où nous avons connu le plus gros investissement industriel depuis dix ans dans la Région montre bien que les pôles sont pour quelque chose dans le développement du domaine de la santé.

Concernant l'évaluation, il y en aura une en 2008. C'est normal, trois ans après ! Je crois que cela dénote la volonté de l'État de poursuivre dans cette direction sur la base d'un bilan.

J'envisage pour la Région six points, sans être pour autant des points de progrès, sur lesquels nous devons porter notre vigilance dans les prochains mois.

Le premier point est la mobilisation des PME.

Le second est une vision stratégique à long terme. En effet, les projets des pôles en 2005 sont fondés sur cette vision stratégique. Nous devons collectivement les accompagner dans la mise à jour de cette vision et dans son renforcement.

Le troisième point est la sécurité économique. Un certain nombre de PME hésitent à rejoindre les pôles. Elles ont peur d'être dépossédées de la propriété d'un certain nombre de résultats de recherches dont certains travaux sont encore en cours d'exécution.

Le quatrième point, déjà évoqué par ailleurs, est l'approfondissement du volet formation, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Un certain nombre de pôles ont mené des procédés tout à fait intéressants en la matière.

Le cinquième point est l'approfondissement de la stratégie à l'international. Nos pôles doivent rayonner davantage et attirer les entreprises des autres régions et des autres pays.

Enfin, le dernier point concerne le développement durable. Les pôles d'aujourd'hui sont l'industrie de demain. Il est donc tout à fait normal d'introduire cette notion dès maintenant.

Ces six priorités font partie des critères d'évaluation des pôles qui démarreront dans les prochaines semaines.

M. le Président.- Merci beaucoup pour ces informations.

Vous avez ajouté que l'évaluation est importante. Nous aurons effectivement l'occasion de mesurer l'action des collectivités territoriales. Je pense qu'elles n'auraient jamais dû être écartées.

Nous nous rattrapons par des conventions spécifiques puisque la Région signe des conventions avec chaque pôle pour réintroduire une gouvernance. La Région demandera dans l'évaluation que cette question soit posée de nouveau. Je l'avais dit dès le départ qu'il fallait que la Région soit associée avec l'ensemble de ses partenaires aux instructions de l'ensemble du processus et nous avons eu confirmation qu'il n'était pas opérationnel de mettre la Région dans la dernière ligne du processus payeur. C'est un point que nous porterons dans l'évaluation. Je partage tout à fait votre avis sur la qualité des relations à l'égard de cette question essentielle.

Madame Myriam CAU, élue régionale.

Mme CAU.- Merci.

J'ajouterai une ambition, certainement implicite dans le domaine des pôles de compétitivité, celle de l'emploi.

Ces pôles de compétitivité entraînent une dynamique indispensable qui prend forme et par certains aspects, est enthousiasmante.

Je parlerai davantage de ce que je connais à savoir du pôle de compétitivité UP-TEX. Il est passionnant par les débouchés des textiles innovants ou même de la mode.

Toutefois, il va de notre responsabilité de considérer les réalités sociales et les enjeux de la création d'emplois qui en découlent. Les emplois doivent être accessibles et tirer parti des savoir-faire humains de nos régions textiles.

Une réflexion doit être engagée sur la reprise des personnes licenciées des vieilles industries textiles.

Toujours présentes sur notre territoire, elles sont démonétisées or, elles ont des compétences, le génie de leur métier. Leur histoire industrielle est toujours en elles.

L'innovation peut aussi s'appuyer sur cette capacité qui ne se mesure pas à la longueur des diplômes car ces personnes étaient généralement peu qualifiées, ce qui ne signifie pas qu'elles n'avaient pas les savoir-faire.

Vous êtes sans doute nombreux à savoir que ces populations de travailleurs touchées de plein fouet par les récessions industrielles sont déconcertées par les notions de pôles de compétitivité. Etant déconnectés de leur réalité de vie, ils n'y perçoivent pas encore un espoir pour eux-mêmes.

Faut-il s'y résigner ? Je ne crois pas.

Je rejoindrai les remarques des syndicats, en réclamant une réflexion sur l'anticipation des emplois à venir et à produire et sur le lien avec la réinsertion de ces personnes ainsi qu'une meilleure ouverture des instances de réflexion des groupes de travail.

Il est tout à fait concevable que ces instances soient assez réservées en termes de technicité et qu'une information « grand public » ne puisse pas toujours être réalisée. Néanmoins, des instances de réflexion pourraient être mises en place où cette question de l'emploi serait travaillée et où seraient associés les représentants, les organisations syndicales et peut-être également les associations de ces personnes existant dans ces territoires.

Parmi ces associations je ne citerai qu'un exemple bien connu de Pierre de SAINTIGNON, le pôle du collectif de l'Union. Il rassemble d'anciens travailleurs de ces industries. Ils sont actifs et veulent travailler sur l'adéquation et la réflexion entre l'emploi et la formation.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Une ultime intervention, M. BRUNIER.

M. BRUNIER.- Merci Monsieur le Président.

Je voudrais simplement insister sur l'aspect qualitatif des chiffres donnés sur la contribution de la Région à l'effort des pôles de compétitivité en France.

Il ne faut pas oublier que tous les pôles de compétitivité n'étaient pas sur la même ligne de départ en juillet 2005. Ainsi, la collaboration de ces pôles avec la recherche est nouvelle. Il est important de prendre cet élément en considération.

En outre, au regard de la dynamique qui s'enclenche - je ne parle que du pôle que j'anime, mais d'autres pourraient faire le même constat – nous constatons un accroissement en nombre, mais surtout un accroissement dans la valeur unitaire des projets. Les entreprises s'impliquent donc de plus en plus dans cette collaboration avec la recherche.

M. le Président.- Merci pour cette remarque.

Je donne la parole à Mesdames Christine CONSTANT et Anne-Sophie GELLEZ afin qu'elles vous communiquent le contenu de ces quatre plans ; viendront ensuite les quatre élus de ces territoires qui vous apporteront leur propre commentaire.

Mme CONSTANT.- Pour mémoire, les Plans Locaux de Développement Economique traduisent la volonté de la Région et des territoires de se mobiliser autour d'un projet économique partagé.

Ce projet se construit à partir de la rencontre entre les priorités du territoire et de la déclinaison des priorités du SRDE.

Le PLDE peut se résumer en trois mots-clés :

- un territoire, l'échelle retenue étant celle des Pays des Communautés urbaines ou d'agglomérations,
- un projet de développement économique,
- un engagement collectif, l'ensemble des acteurs locaux étant mobilisés autour de cette démarche.

Mme GELLEZ.- Où en sommes-nous de la démarche avec les territoires ?

Conformément aux objectifs fixés dans le cadre de l'expérimentation du dispositif PLDE en 2007, les trois territoires retenus contractualiseront un PLDE avec la Région. Ce sont :

- un pays rural avec le Pays des Sept Vallées,
- une agglomération avec ARTOIS-COMM.,
- un pays comportant une agglomération le Pays du Cambrésis.

Par ailleurs, les démarches de sensibilisation et de mobilisation de l'ensemble des territoires du Nord-Pas-de-Calais ont été entreprises et le travail de préparation et de négociation du PLDE est engagé avec bon nombre d'entre eux.

Aujourd'hui, quatre territoires ont officiellement démarré le travail de préparation :

- la Communauté urbaine de Dunkerque,
- le Pays Moulins de Flandre,
- le Pays Cœur de Flandre,
- le Pays de la Lys romane.

Enfin, le Pays de Maroilles et la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent ont exprimé leur volonté d'engagement dans la démarche.

Voici un point d'étape pour les trois PLDE engagés cette année.

Concernant le PLDE du Pays du Cambrésis, le Comité de pilotage du Pays du Cambrésis a confirmé sa volonté d'engager le Pays dans un PLDE à la rentrée 2007.

Trois objectifs stratégiques ont d'ores et déjà été définis :

- mise en œuvre du rééquilibrage territorial en développant l'artisanat dans l'Est Cambrésis, par exemple,
- renforcer l'attractivité du territoire grâce aux nouvelles technologies, à la diversification des filières agricoles ou encore à la valorisation des produits touristiques du terroir,
- la compétitivité du territoire qui se développera notamment grâce au pôle d'excellence agroalimentaire régional.

Mme CONSTANT.- Nous allons maintenant vous présenter le PLDE d'ARTOIS-COMM., Communauté d'agglomérations de Béthune-Bruay.

Le projet de développement économique du territoire d'ARTOIS-COMM. fixe deux objectifs stratégiques :

- renforcer la performance du territoire,
- développer la compétitivité des entreprises.

Pour atteindre ces objectifs, il est envisagé d'intervenir de manière concrète sur 11 axes dont trois à dimensions régionales : les pôles d'excellence plasturgies, le BTP, le développement technologique. Les autres axes sont à visées plus locales.

Le pôle d'excellence plasturgie illustre bien le portage par un territoire d'une démarche visant à valoriser et à renforcer les actions d'une filière d'importance. Cette démarche s'articule autour d'une gouvernance et d'un grand projet constitués par les acteurs.

Pour le pôle BTP, il s'agit de structurer toute la démarche d'émergence du pôle en prenant en compte l'ensemble des parties prenantes du secteur et à travers elles toute la diversité des enjeux.

Par ailleurs, il s'agira d'animer, de coordonner localement et conjointement les programmes régionaux mis en œuvre sur le territoire comme le PRCTE et le PRDA et de renforcer des actions en fonction des besoins des territoires, par exemple en matière de transmission des entreprises artisanales.

L'agriculture est un secteur important pour le territoire.

Ainsi, la sensibilisation et l'accompagnement à l'installation et à la transmission des activités seront particulièrement développés.

Des actions innovantes comme la valorisation locale et la production alimentaire sont proposées.

ARTOIS-COMM. est un des premiers territoires de la région à avoir proposé et concrétisé un Plan local de développement économique social et solidaire mobilisant l'ensemble des acteurs locaux intervenant dans ce domaine.

Le développement des ressources humaines est un champ investi depuis de nombreuses années par ARTOIS-COMM. Il permet aux territoires de proposer des actions transversales tout en restant en phase avec les besoins des entreprises et faire profiter la population locale des opportunités d'emplois.

Des actions TIC sont proposées en termes de couverture du territoire ou de sensibilisation au développement commercial. Le développement technologique est un enjeu fort pour ARTOIS-COMM. avec notamment deux centres de transfert technologique structurants pour le territoire régional : le CREPIM et le CRITT M2A.

D'autre part, ARTOIS-COMM. mène un programme d'intelligence économique destiné aux entreprises et continue de renforcer son offre en développant les pôles artisanaux et les bâtiments relais.

Mme GELLEZ.-. Le PLDE de la Lys romane s'envisage au travers d'une stratégie économique ayant pour finalité principale la compétitivité du territoire.

Aujourd'hui, cinq enjeux se dessinent : organiser la promotion du territoire, accompagner les mutations économiques, soutenir les filières génératrices d'activités et d'emplois, optimiser l'accessibilité du territoire, et soutenir et développer l'agriculture.

Enfin, nous saluons la Communauté urbaine de Dunkerque qui a souhaité s'inscrire dans la démarche en plaçant le PLDE au cœur de sa stratégie économique. Sept enjeux ont été pré-identifiés parmi lesquels la dépendance aux grands groupes - une particularité du territoire - et l'intérêt certain pour une démarche de veille économique.

M. le Président.- Merci beaucoup pour cette présentation.

Quel commentaire, M. BRICOUT, portez-vous pour le Cambrésis ?

M. BRICOUT.- Merci Monsieur le Président.

Je développerai des points qui viennent d'être précisés. Je ne sais pas si c'est nécessaire !

M. le Président.- Quelques commentaires suffiront.

Nous voyons bien qu'un processus est initié. Il passera par - la situation a été décrite par M. DARQUE - l'organisation. La méthode est en train d'être déterminée. Nous, les acteurs économiques, dans nos diversités, sommes là pour soutenir notre dynamique et entrer dans des actions concrètes.

Il est important que chaque responsable des territoires exprime rapidement son ressenti à l'égard de cette dynamique pour avancer ensuite.

M. BRICOUT.- Le Pays du Cambrésis est un territoire de 160 000 habitants, morcelé, composé d'une Communauté d'agglomération, Cambrai et de dix communautés de communes.

Grâce à la politique du Pays, nous avons appris à travailler ensemble. Nous sommes en cours d'élaboration d'un projet de territoire commun affichant notamment l'objectif ambitieux de ramener le taux de chômage au taux moyen national d'ici 2013.

Il existe actuellement un grand nombre d'acteurs économiques, politiques et sociaux dans le Cambrésis qui contribue, chacun dans leur domaine, au développement économique du territoire. L'enjeu principal du Pays est, aujourd'hui, de coordonner leurs initiatives pour permettre une lecture claire de l'action économique dans le Cambrésis et de gagner en efficacité. C'est aussi d'anticiper l'avenir pour faire des choix collectifs et cohérents. Les PLDE ayant été mis en place dans ce but, le Pays du Cambrésis a choisi de s'engager avec l'aide de la Région dans l'élaboration de son Plan de développement économique.

Pour cela, un élu référent, M. Serge SIMEON, maire de Le Cateau-Cambrésis et président de la Communauté de Communes du Pays de Matisse a été désigné, ainsi qu'un membre du Conseil du développement pour animer les travaux de réflexion sur ce projet.

Depuis cet été, plusieurs réunions de travail ont été organisées afin de recueillir les avis du plus grand nombre des partenaires potentiels du PLDE et de confronter notre projet de territoire aux enjeux affichés dans le SRDE.

Lors de ces réunions, les acteurs du territoire ont noté la volonté clairement exprimée de la Région de tenir compte de la dimension sociale du développement économique en plaçant l'homme au centre des ambitions économiques.

L'économie sociale et solidaire semblant être une des réponses à cet objectif, il a été considéré comme un outil transversal pouvant et devant apporter des réponses concrètes à chacun des objectifs stratégiques du PLDE.

Finalement, nos réunions de travail ont abouti à l'expression d'un projet de développement économique structuré en trois objectifs stratégiques et douze axes d'intervention que je vais rapidement vous décrire.

Parce que l'offre d'emplois, mais aussi de formations n'est pas répartie de manière équilibrée sur le territoire, notre premier objectif stratégique est de mettre en œuvre le rééquilibrage territorial.

Pour y remédier, nous avons identifié deux domaines d'intervention.

Le premier étant la mobilité pour favoriser l'accès à l'offre existante et le second étant de développer les activités économiques dans l'est de notre territoire.

Pour parfaire la mobilité sur le territoire, la mise à disposition de véhicules et la simplification des transferts modaux est déjà en cours.

Le Pays envisage, de plus, l'opportunité d'un transport en commun en site propre, type bus, entre les principales villes du territoire.

Pour rééquilibrer le tissu économique, deux axes d'interventions sont engagés dans l'est du Cambrésis : la mise en place de l'outil en faveur du développement de l'artisanat et le développement de structures d'accueil des entreprises.

Notre deuxième objectif stratégique est de renforcer l'attractivité du territoire en actionnant certains leviers tels que la diversification agricole, les activités de services, le tourisme et le développement des TIC.

Concernant l'agriculture, la diversification des filières doit permettre de pérenniser l'activité agricole sur le territoire tout en contribuant

au développement de filières de qualité comme le bois, le lin et l'agriculture biologique.

L'attractivité du territoire passe ensuite par l'offre de services pour laquelle nous avons identifié deux domaines à développer : l'artisanat et l'économie sociale et solidaire.

Au sujet de l'artisanat, le Conseil Régional aidera notre territoire à la création d'un CFA - Centre de Formation d'Apprentis. Ce CFA sera porté par la Chambre des Métiers.

Pour développer l'attractivité touristique du territoire, un office du tourisme du Cambrésis vient de naître. Il devra commercialiser les produits touristiques existants et diversifier les créneaux touristiques du Cambrésis en développant, notamment, le tourisme d'affaires.

Enfin, ainsi que l'évoque le projet du SRDE, les TIC ont une place importante dans le développement et l'attractivité du territoire. Pour cette raison, nous continuons de couvrir les zones d'ombre en haut débit et espérons bénéficier du dispositif ART/TIC pour nous aider à définir une stratégie numérique.

Dernier objectif du Pays, développer la compétitivité du territoire. Cela passe indéniablement par le pôle d'excellence agroalimentaire régional et le pôle de compétitivité UP-TEX - puisque le Cambrésis est une zone textile comme vous le savez.

En outre, tout comme la Région l'affiche dans son SRDE, le Pays du Cambrésis insiste sur le nécessaire besoin de développer le potentiel entrepreneurial grâce au programme de création-transmission des entreprises, mais aussi à des actions de sensibilisations et à la mise en service d'une ruche dont le territoire a été pourvu - Mme THINON - et de nouvelles entreprises.

Enfin, notre ambition est aussi de travailler à une meilleure adéquation entre besoin et profil avec la mise en service d'une cellule

d'anticipation, adéquation des profils, proposée par la Maison de l'emploi et le soutien à l'insertion par l'activité économique.

En conclusion, nous espérons être aidés au niveau de l'ingénierie pour continuer et amplifier le travail réalisé.

Merci de m'avoir écouté.

M. le Président.- Merci Monsieur BRICOUT.

Voilà les bases d'une nouvelle dynamique. Nous espérons tous maintenant nous engager dans les actions concrètes.

Je reviendrai plus tard sur la synergie de l'ensemble des territoires au regard des enjeux internationaux qui sont ceux de notre région.

Monsieur WACHEUX pour ARTOIS-COMM.

M. WACHEUX.- Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs.

Vous venez d'entendre la présentation des grands axes stratégiques du PLDE d'ARTOIS-COMM., l'agglomération de Béthune-Bruay. Il n'est probablement pas utile que je les liste à nouveau.

Lors de la conférence permanente du SRDE, le premier juin dernier, j'avais affirmé notre volonté d'engager une contractualisation PLDE. C'était un écho, un prolongement, un approfondissement des partenariats qui étaient déjà engagés avec le Conseil Régional depuis 2002, au titre du PLDAIE. Depuis cette réunion de juin, des engagements ont été tenus par :

- la mobilisation des élus de la Communauté d'agglomération en instance communautaire et au sein de deux commissions de développement économique,
- la mobilisation des acteurs socio-économiques du territoire, auxquels nous avons adressé un appel à contribution au plan d'action. Il s'agit des Chambres consulaires, des acteurs de la création d'entreprise, de l'emploi, de la formation et de la recherche,

- la réunion de préfiguration du Conseil de gouvernance ce 27 novembre.

Nous disposons donc aujourd'hui d'un plan d'action structuré autour des objectifs et des enjeux qui vous ont été présentés.

Il m'apparaît original et important que le PLDE soit l'occasion d'expérimenter un management territorial conjoint entre la Communauté d'agglomération et le Conseil Régional. Monsieur le Président, cela, à mon avis, identifie et qualifie cette démarche partagée que vous avez proposée.

De nombreux axes demeurent comme des défis à relever par la mobilisation optimale des différents acteurs, des ressources et des capacités locales et régionales. Je pense en particulier à la politique de filières, à la création d'activités, à la formation ou à la recherche-développement.

J'insiste également sur les plus-values que le Conseil Régional et la Communauté d'agglomération entendent retirer du PLDE, par l'introduction de cette pratique nouvelle de territorialisation des politiques régionales en matière de création d'entreprise ou d'artisanat par exemple.

C'est un cap nouveau à franchir qui ouvre de nouvelles perspectives et probablement des perspectives de gains d'efficacité par l'effet de la proximité puisque celle-ci est offerte dans ce cadre nouveau.

Ainsi que je vous l'indiquais, dès le mois de juin, ARTOIS-COMM. est preneur de la co-gouvernance, donc de coresponsabilités.

Il reste aujourd'hui à traduire ce plan en termes financiers pour le Conseil Régional et ARTOIS-COMM. bien évidemment, mais aussi pour les institutions et les partenaires qui ont souhaité d'ores et déjà s'associer à ce plan.

Enfin, la prochaine étape est fixée. J'aurais le plaisir de vous accueillir Monsieur le Président, sur le territoire de notre agglomération de Béthune-Bruay en janvier, à la fois pour l'installation du Conseil de

gouvernance, mais aussi, si vous le voulez bien, pour visiter quelques éléments structurants du territoire régional présents en ARTOIS-COMM.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Président, cela sera avec grand plaisir. Vous savez que la Région est prête à délibérer sur le plan financier à l'intérieur d'un compte d'exploitation pluriannuel et multi financeur dont vous avez la maîtrise. Je suis donc ravi que les choses soient en train de s'organiser. Vous avez une bonne gouvernance, des partenaires de qualité vous permettant de passer à l'action.

Mme DELVOYE, pour le Pays de la Lys romane.

Mme DELVOYE.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

J'ai effectivement le plaisir de présenter le Pays de la Lys romane, réunion de deux communautés de communes, Artois-Flandres et Artois-Lys, comprenant 35 communes, 50 000 habitants à l'ouest du Béthunois. Ce territoire est organisé autour des communes de Lillers, d'Isbergues, et de Saint-Venant. Je dirai qu'il s'agit d'un territoire rural.

L'origine de la constitution du Pays de la Lys romane est récente. Elle remonte et est liée à la restructuration de l'aciérie d'Isbergues, Ugine & ALZ, de 2004 à 2006. L'impact économique est important pour l'économie locale. Elle concerne 410 emplois directs et 600 emplois indirects.

Cette restructuration a favorisé la prise de conscience de la fragilité de la mono-industrie et a permis d'affirmer la volonté d'une diversification économique locale.

C'est dans ce contexte de restructuration économique qu'un rapprochement d'Artois-Lys et d'Artois-Flandres s'est opéré progressivement au cours de l'année 2006.

Depuis 2005, la volonté a été partagée d'aller plus loin entre ces deux communautés de communes en intégrant toutes les problématiques du développement territorial.

En 2006, l'élaboration d'un projet commun en développement durable destiné à développer les atouts du territoire et à exprimer la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux des deux intercommunalités est créée. C'est la naissance de la Charte de Pays.

L'intérêt d'un PLDE pour le Pays de la Lys romane s'articule autour de trois axes :

- la mise en cohérence des différents programmes d'action existants et à venir sur le territoire en articulation avec la Charte du Pays ; en particulier les volets économiques du programme agriculture durable du Plan climat territorial du projet ART/TIC,
- la déclinaison des programmes développés par la Région, notamment dans le domaine de l'artisanat, le PRDA et le PRCTE dont la création transmission d'entreprises,
- la volonté de valoriser l'existant et l'innovation sur ce territoire.

Il faut dire que nous entamons la réflexion dans la démarche de création de ce PLDE. Nous nous situons à l'étape de vouloir créer les bases de cette gouvernance qui associera notamment les élus et les représentants du monde économique.

Pour revenir sur les enjeux identifiés sur le Pays, qui vous ont été présentés précédemment, je compléterai par ceci.

Tout d'abord, le premier objectif : organiser la promotion du territoire et des zones d'activités économiques. C'est, pour nous, développer l'attractivité du territoire, améliorer l'efficacité économique interne, améliorer le développement économique endogène. Cela représente également l'action

concertée pour une meilleure compétitivité du territoire. C'est faire venir des entreprises et des clients. C'est, en quelque sorte, donner envie de créer.

Le deuxième enjeu : accompagner des mutations économiques. C'est important au regard de la licence du Pays. Des outils ont été mis au point. L'accompagnement commence à se concrétiser sur le plan de l'ingénierie du Conseil ainsi que sur le plan financier.

Soutenir les activités génératrices d'emplois et d'activités consiste, pour nous, à identifier les nouvelles filières pouvant être liées au tourisme, à l'environnement et aux nouvelles technologies. Le moyen utilisé est le fonds d'aide à la TPE. C'est le fonds d'aide au développement industriel.

En outre, il nous faut optimiser l'accessibilité du territoire. C'est l'aménagement d'espaces économiques et d'immobiliers d'entreprises. C'est également profiter de l'atout représenté par la voie fluviale à l'abord de nos deux communautés de communes, donc, de notre Pays, par la création de bords à canal.

Enfin, nous sommes dans un monde rural. N'oublions pas qu'il est très important de soutenir et de développer l'agriculture. Nous souhaitons définir un plan d'agriculture durable. Il est en voie d'élaboration, pour une mise en œuvre dans la période 2008-2010 avec un volet économique intégrant la stratégie du PLDE et un volet environnemental en phase avec la trame bleue, la trame verte et le Plan Climat Territorial.

En conclusion, nous sommes convaincus de l'intérêt de faire converger les objectifs avec ceux de la Région. Par cette convergence des moyens et des actions, le Pays contribuera encore plus à son propre développement et peut-être un peu à celui de la Région.

M. le Président.- Merci, Madame DELVOYE. La dernière phrase est très importante.

Je salue M. RINGOT qui a dû nous quitter, je salue la dynamique de la Communauté Urbaine de Dunkerque engagée dans le processus. Bien qu'étant très en amont, elle approfondira cette question dans les semaines à venir.

Permettez-moi un mot pour souligner qu'évidemment la Région, ainsi que l'ensemble de ses partenaires devant s'exprimer, soutient selon vos expressions à tous trois la dynamique d'un territoire. Celui-ci s'organise, structure sa gouvernance, son diagnostic, le partage et fixe des objectifs en termes de développement et d'ouverture.

Cependant, il y a un prix à payer. En effet, nous ne constituerons jamais de villages gaulois. Vous êtes une part de la région. Toutefois, il faut que du bout du monde vous soyez vu au milieu de cette région.

Ce travail fondamental d'appropriation territoire par territoire achevé, nous aurons été capables soit de consolider ces 20 territoires pour constituer ainsi une offre régionale économique puissante avec sa dynamique territoriale, et à ce moment-là nous aurons gagné, soit nous aurons fractionné notre région et nous aurons alors parfaitement mal travaillé pour le développement économique de notre région.

Je suis très heureux de vos trois interventions. Nous appuyons de toutes nos forces la manière dont vous exprimez cette dynamique.

Néanmoins, nous devons, en patrimoine commun, garder cette idée en mémoire : nous construisons la région Nord-Pas-de-Calais. Elle est au cœur de l'Europe du Nord. Elle doit, de toutes parts et non simplement dans quelques parties mises en avant, pouvoir apporter une réponse à l'implantation, au développement et aux investisseurs ; c'est très important.

Voilà pourquoi je suis très heureux de vous savoir dans ce mouvement et dans un même temps, je suis très impatient d'arriver au bout des 21 territoires pour que cette dynamique territoriale puisse s'engager. Nous

partagerons ainsi ensemble puisque nous sommes les responsables économiques de la région Nord-Pas-de-Calais. La force de frappe économique du Nord-Pas-de-Calais tient à l'idée de territoires organisés, coordonnés et mis en synergie.

Si certains ont des points de vue différents, il faut les exprimer. Toutefois, je tenais à le dire, car à ce niveau du débat nous sommes sur un point déterminant. Je sais que nous partageons cette idée puisqu'elle est au cœur de toutes nos conversations sur le Schéma régional de développement économique. Nous ne devons pas perdre de vue cet objectif.

Désirez-vous vous exprimer à ce sujet, Monsieur VAN DEN SCHRIECK ?

M. VAN DEN SCHRIECK.- Nous sommes dans une compétition mondiale. Il ne faut pas revenir au village gaulois. Les choses sont très claires.

Que chacun exprime ses volontés pour son territoire me semble tout à fait normal et légitime. Au contraire, nous devons les écouter.

En revanche, l'enjeu est complètement ailleurs. Notre compétitivité globale, la spécialisation, les pôles de compétitivité doivent avoir une aura à l'échelon au moins européen sinon mondial.

Les hommes sont également importants car sans hommes, point de richesse. La formation doit non pas être dispensée partout, mais focalisée et cela dans chacun des territoires, sur des thèmes très précis.

Le même discours ne doit pas être réitéré dans chaque territoire puisqu'il s'applique partout.

Le rôle de notre assemblée est de définir les grandes lignes de conduite qui nous feront avancer le plus vite. Nous devons partager cela.

Toutefois, chaque territoire a raison de se profiler dans cet avenir.

M. le Président.- Il fallait que les choses soient dites.

Patrick VAN DEN SCHRIECK était inquiet, je ne l'étais pas car je sais que cette préoccupation régionale est au cœur de vos inquiétudes.

Néanmoins, il a raison dans la mesure où cette question est centrale pour le combat économique de la région. Nous ne devons jamais la perdre de vue d'autant qu'en matière économique elle se décline au quotidien. Le développement de toute la région passe par beaucoup de choses comme par cette vigilance et cette intention à la préoccupation générale.

Voilà pourquoi nous sommes ensemble, réunis dans cette gouvernance exceptionnelle.

Pour le reste, la gestion d'une question ne peut s'exercer sans un minimum d'appropriation. J'approuve et j'apprécie donc que chaque territoire s'approprie cette question, construise sa gouvernance, fixe ses objectifs, définisse un dynamisme tout en retenant qu'il est un maillon du dynamisme d'une région, cette dernière devant, par une gouvernance adaptée, lisser sa cohérence.

Une réponse totale n'est jamais la somme des réponses individuelles. Généralement, cela revient au populisme qui conduit à n'importe quoi.

En matière économique, nous sommes donc là tous ensemble pour apporter des réponses cohérentes et lisser tout cela.

Je salue M. le Président Bruno BONDUELLE qui nous a rejoints. Il est une de nos références en la matière.

Je vous propose de donner la parole à ceux qui le souhaitent.

Personne ne souhaite la prendre.

Environ 260 M€ nous sont confiés. Il s'agit de savoir ce que nous en ferons. Nous pourrions les dépenser, les mettre en ligne ou les inscrire dans une stratégie régionale au cœur de laquelle nous sommes. Tel est l'enjeu.

Néanmoins, avant de nous poser directement cette question stratégique, il faut comprendre de quoi il s'agit.

Monsieur POUILLY, vous avez la parole.

M. POUILLY.- Merci Monsieur le Président.

Une courte présentation et j'aurais plaisir à répondre à vos éventuelles questions.

(Présentation visuelle des données sur transparents)

Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais excuser Mme Martine FILLEUL, vice-présidente en charge de l'Apprentissage et de l'Europe qui était retenue par un engagement antérieur et qui m'a demandé de la représenter.

En introduction, je vous confirme que globalement la chronologie stratégique de ces documents et de ces financements est cohérente. En effet, le Schéma régional a été approuvé fin 2005, les négociations sur le contrat de projets et les fonds européens ont démarré début 2006 et sont en voie d'aboutir. Nous entrons maintenant dans une phase opérationnelle. Le contrat de projets a été signé le 11 avril de cette année. Le programme opérationnel du fonds social européen classé « ressources humaines », que vous avez abordé, a été approuvé cet été, le 9 juillet. Enfin, la dernière nouvelle, dont vous avez la primeur au titre de cette instance, est l'approbation du programme opérationnel FEDER le 30 novembre.

Nous avons maintenant l'ensemble des outils à notre disposition.

C'est le bon moment pour expliquer, traduire, communiquer et essayer de porter les informations auprès des acteurs de terrain que vous êtes.

Le cadre général stratégique s'inscrit bien dans la stratégie de Lisbonne qui a offert un cadre commun dans l'élaboration du contrat de projets et des programmes opérationnels européens.

C'est un cadre général qui n'est pas exclusif. Il relève en particulier des thématiques inscrites dans le Schéma régional de développement économique.

Concernant la stratégie de Lisbonne, en mars 2001 et mars 2004, les chefs d'État et de gouvernements ont décidé de faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique à l'horizon 2010. À titre d'illustration - vous l'avez abordée - le taux d'investissement en recherche et en innovation devra être porté à 3 % du PIB communautaire à l'horizon 2010.

Cette stratégie de Lisbonne s'appuie sur trois piliers :

- Un pilier économique,
- Un pilier social au travers notamment l'outil financier qu'est le fonds social européen,
- Un pilier environnemental relevant du Conseil européen de Göteborg ou de la Stratégie de Göteborg telle qu'elle est présentée.

Je désire attirer votre attention sur une déclinaison concrète du cadre général d'intervention de la stratégie de Lisbonne avant d'entrer dans sa présentation.

C'est une affectation préférentielle de 75 % des crédits européens sur les priorités de la stratégie de Lisbonne avec de grands thèmes prioritaires favorisant particulièrement la croissance, la recherche et le développement, l'innovation et l'esprit d'entreprise, la société de l'information, les énergies renouvelables, les synergies entre protection de l'environnement et croissance, le développement économique durable et tout ce qui relève du capital humain, du marché du travail et de la formation tout au long de la vie.

Par soustraction, 25 % des fonds européens interviennent sur d'autres champs intéressant également le territoire régional.

Cela signifie également que la négociation, conduite par le préfet de Région, autorité de gestion, a permis de prendre en compte la spécificité de notre territoire. En effet, pour ne parler que du strict FEDER, seuls « 65 % » des crédits FEDER sont fléchés au titre de ces quatre premières priorités.

Nous respectons ce faisant l'équilibre global avec l'accord du FSE majoritairement inscrit dans les priorités de Lisbonne.

Cette approche stratégique a été portée par le Président de la Région et a été partagée par les services de l'État et par le préfet de Région. Cette approche et cette intégration sont quelque part uniques en France. Nous avons poussé l'exercice, y compris dans sa déclinaison opérationnelle, jusqu'au bout pour aboutir vraiment à une gouvernance opérationnelle intégrée.

Pour l'anecdote, même si cela a très peu d'importance, au titre de l'administration régionale, la direction Europe s'appelle maintenant « Direction Europe et contrat de projets ». C'est un signal montrant finalement bien une approche et une coordination stratégique intégrée sur les deux outils que sont les fonds contractualisés au titre de contrat de projets et les fonds européens.

Les enjeux financiers sont majeurs et les croisements thématiques sont imparables.

Concernant le contrat de projets signé en avril, le rapport financier entre l'État et la Région est inversé. Dorénavant quand l'État met un euro la Région en met deux. Auparavant, c'était inverse.

Pour votre information, actuellement des négociations se finalisent entre les deux départements. Les assemblées plénières respectives délibéreront dans les semaines à venir pour qu'une convention additionnelle soit signée entre eux pour apporter des moyens supplémentaires au titre du contrat de projets.

Concernant les fonds européens, globalement, les enjeux financiers restent majeurs puisque dans la Région, pour les prochaines années,

plus d'un milliard d'euros seront injectés sur les différentes thématiques. Nous restons la région française la plus aidée juste après l'île de la Réunion. Il est vrai qu'il faudra dépenser ce milliard d'euros en bonne cohérence avec l'ensemble des priorités stratégiques évoquées aujourd'hui.

Il existe également une large cohérence. La seule limite de l'exercice réside dans le fait que pour le contrat de projets, on parle de priorités et que pour les fonds européens, dans les règlements, on parle d'axes. À part cette différence de terminologie, nous constatons une large superposition au niveau de la mise à disposition et de la définition des stratégies.

Ces montants sont contractualisés entre l'État, la Région, l'Europe pour les fonds européens entre 2007 et 2013. Ils ne sont pas exclusifs, en particulier pour la Région, de l'ensemble de nos interventions dans les domaines de l'économie, de l'innovation, de la formation et de la recherche. Toutes nos politiques ne sont pas contractualisées. Les montants apparaissant sur les documents sont bien, eux, contractualisés.

J'insiste évidemment sur la priorité unique de promouvoir une économie régionale performante et innovante qui rassemble largement les thématiques relevant des travaux de la Conférence permanente et du SRDE. Plus de 800 M€ sont inscrits sur cette thématique, dont 360 M€ de fonds du FEDER.

Je souligne, bien entendu, cette mécanique européenne imparable dite du « Dégagement d'office », le compteur tourne. Le programme est approuvé depuis quelques jours. Nous savons déjà que fin 2009 une première échéance politique nous attend. Nous serons amenés à devoir justifier, en dépenses et non en programmation, un septième des enveloppes européennes. Il y va maintenant de la responsabilité collective que de se retrousser les manches et de commencer la programmation.

Je ne m'appesantirai pas sur les autres priorités de ces enjeux globaux. M. le Président a cité la volonté du Président PERCHERON concernant le transport avec le *Hub* régional. Il s'est inscrit au cœur des outils et des financements. Cette priorité, avec le milliard d'euros apporté par la Région dans le cadre du contrat de projets, est tout à fait ambitieuse.

De façon schématique, le contrat de projets et les fonds européens sont deux véritables outils et leviers au service des priorités du Schéma régional de développement économique. Le croisement thématique est important et évident.

Nous avons validé ce matin une série de politiques qui ont toutes leur place dans les fonds contractualisés : la création et la transmission d'entreprises, l'innovation et la recherche y compris bien sûr la problématique des pôles, les outils financiers, les TIC, l'artisanat... Cette liste n'étant pas exclusive.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'insister sur le changement en matière de gouvernance des fonds européens politique appelée « La subvention globale ». En France, à l'exception de la région Alsace, les préfets de Région de l'État restent autorités de gestion des fonds européens et de ceux du FEDER. Cependant, la possibilité a été offerte aux collectivités et aux organismes compétents de prendre une délégation de responsabilités sur un certain nombre de domaines.

Concernant le Conseil Régional, le Président et l'Exécutif ont bien sûr répondu présent. Cela se traduit par deux subventions globales : l'une au titre du fonds social européen sur notre stricte compétence de formation permanente et en accompagnement de notre programme régional de formation, l'autre, nous voici au cœur du sujet, sur l'axe un du FEDER à l'exception d'une priorité qui restera à gérer par nos collègues d'OSEO afin de ne pas compliquer les circuits et cela en parfaite complémentarité. À part cette

priorité sur l'innovation, l'ensemble de l'axe un sera géré par subvention globale déléguée au Conseil Régional. Nous nous trouvons ici sur :

- une volonté de cohérence avec la démarche et la gouvernance du Schéma régional du développement économique,
- une cohérence et une logique avec le transfert des aides de l'État aux entreprises,
- une volonté du Président et de la Région de placer les enjeux de la stratégie de Lisbonne au cœur de l'action régionale en partenariat avec les acteurs régionaux et territoriaux, cet enjeu devant être partagé sur l'ensemble de notre territoire.

Le mot simplification est ambitieux. Je veux vous prouver en quelques minutes que nous avons franchi collectivement un cap en matière de simplification. A ce titre, je veux évidemment saluer les différents collègues et représentants des services de la Région et de l'État qui sont dans la salle. Ils ont, ces dernières semaines, travaillé durement pour aboutir à une gouvernance simplifiée et à une intégration maximale de ces logiques de fonds nationaux et européens. Bien que cela ne soit pas terminé, nous touchons au but.

Nous portons la touche finale, avec l'ensemble des services concernés, à l'établissement d'un document unique de subventions. Même si quelques déclinaisons inévitables continueront d'exister - les fonds européens n'auront pas tous les mêmes approches - un dossier unique CPER-Fonds européens sera à disposition notamment dans quelques semaines sur les sites pour aboutir à une simplification des moyens.

Une déclinaison technique simplifiée :

Les services se sont attelés à élaborer un catalogue de fiches actions. Il s'agit d'une présentation harmonisée des programmes opérationnels et du contrat de projets. Les porteurs de projets, les territoires, les acteurs

n'auront pas à aller rechercher dans les fonds européens d'une part et dans le contrat de projets d'autre part ce qui peut les intéresser. Ils auront à leur disposition une approche homogène et simplifiée.

En matière de programmation et de gouvernance, une simplification est « imparable ».

Le contrat de plan, jusqu'à présent, fonctionnait au travers 14 groupes techniques de programmation et de suivi. Les fonds européens fonctionnaient au travers de trois comités de programmation : objectif 1, objectif 2, objectif 3.

Le nouveau schéma identifie non plus des instances par outils, mais des instances par thématiques : six groupes de programmation et de suivi avec une approche thématique, tels le groupe N° 1, indice pour le domaine rural. C'est une volonté partagée d'avoir une instruction et un appui aux porteurs de projets non plus par outils, mais par thématiques.

Un Comité de programmation unique pour les fonds européens uniques s'est réuni au mois d'octobre pour traiter des sujets FSE et FEDER. Il s'installera à la fin du mois de janvier pour traiter pour la première fois du FEDER et des premiers projets de subventions du FEDER.

Vous m'avez présenté, Monsieur le Président, comme un expert européen. J'espère que cela ne signifie pas « technocrate » européen car l'expert que je suis, ne peut rien seul dans ce schéma-là. L'expert et le directeur que je suis s'appuie sur nos bras armés que sont les directions opérationnelles – cette remarque vaut pour l'État. Nous concernant, la direction de l'Action économique et la direction de la Recherche de l'Enseignement Supérieur, de la Santé, des Technologies de l'Information et de la Communication seront déjà en place pour accompagner les porteurs de projets, instruire les dossiers à programmer avec une coordination technique qui relève de la direction Europe et contrat de projets.

Voilà, Monsieur le Président, évoqué en quelques minutes le cadre général et opérationnel.

M. le Président.- Merci Monsieur POUILLY de votre intervention.

Comme vous l'avez signalé, l'action économique est très présente dans ce débat par le biais de la direction de l'Action économique puisqu'il y va de son devoir et qu'il s'agit d'un élément stratégique pour notre programme.

Qui souhaite la parole sur ces questions ?

M. PASCAL.- Merci pour cette présentation formidable d'un travail partenarial mené sur près de deux ans.

J'aimerais ôter quelques impressions.

L'accord donné par le préfet de Région sur un certain nombre de politiques portées quasiment par la Région figure dans ce contrat de projets.

Pour prendre d'autres exemples, nous avons évoqué les pôles de compétitivité. Quand l'État met dix, la Région met un. Je crois qu'effectivement bon nombre de politiques de l'État ou même de la Région ne sont pas dans ce contrat de projets dès lors qu'il a été conçu pour aider des projets pouvant s'inscrire notamment sur sept ans dont 17 d'entre eux se trouvent effectivement accompagnés par nous.

Vous l'avez dit, le 17 décembre prochain, au premier Comité de suivi des programmes opérationnels FEDER, le préfet, en tant qu'autorité de gestion, proposera une subvention globale pour une partie importante de l'axe un de même que pour OSEO. Je pense que le 17 décembre, tout cela sera entériné.

Nous entamerons l'année 2008 avec un Comité de programmation, dès début février très probablement.

Il faut signaler la volonté et la grande cohérence entre le contrat de projets Etat-Région et les programmes européens.

La grande volonté d'un travail de partenariat est observée notamment avec la mise en place des cinq ou six groupes de programmation et de suivi dans lesquels on suit les politiques et on veille à une instruction partenariale des projets.

Je tiens à signaler également l'avancée concernant le document unique : le dossier de subvention. Vous n'avez pas évoqué les annexes. Cependant des choses importantes en matière sociale, d'égalité hommes-femmes, de développement durable s'y trouvent. Il est vrai que nous avons veillé à mettre, dès l'instruction des dossiers, un certain nombre de priorités portées par l'Europe et la France.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Désirez-vous vous exprimer à ce sujet ?

M. BRUNEEL.- J'ai été très attentif à l'exposer de monsieur.

Je ne veux pas être pessimiste, mais à vous écouter, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Si les objectifs affichés concernant Lisbonne sont honorables – chacun ici peut être tout à fait d'accord à cela - sur les fonds européens, nous percevons - 15 % par rapport à 2000-2006 pour les projets. Sur le plan financier, cela peut donc déjà poser un problème au regard des intentions affichées et déclinées région par région. En même temps, je suis très inquiet au sujet du traité européen, rejeté par les citoyens dans ce pays en 2005 à 55 %, sorti par la porte et revenu par la fenêtre avec des directives très inquiétantes et pas du tout en cohérence avec les objectifs affichés.

M. le Président.- Merci.

D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer ?

Nous aborderons bientôt la conclusion.

Auparavant, j'ai un objectif. Je veux que vous approuviez ou non un certain nombre de propositions émises au fil de cette rencontre.

Je ne reviens pas sur l'amendement porté par M. GENTINA sur l'innovation de la recherche que nous avons déjà voté. C'est inscrit dans la plate-forme innovation recherche.

Je ne reviens pas non plus sur NFX. Nous en avons parlé. Ce n'est qu'une décision d'orientation. Je crois que nous l'avons validé ainsi. NFX est l'affaire de tous les territoires de cette région. Je prendrai des dispositions avec chacun d'eux pour qu'il en soit ainsi. Au-delà de cette réunion, nous souhaitons qu'ils s'y impliquent y compris sur le plan financier.

Pour que notre force de frappe soit plus importante, le mandat donné à NFX est un mandat de prospection pour séduire le monde, pour que le monde vienne chez nous partout dans la région.

Pas d'oppositions sur cette vision des choses ? Bien entendu, un débat s'ouvrira avec chaque territoire.

Nous sommes bien d'accord sur cette orientation.

Je vous ai proposé en début de séance de mettre en place un système de *reporting* précis sur les politiques économiques de la Région. Proposition qui par ailleurs a pu incuber pendant ces trois heures de réunion.

Ce système prend deux formes :

- Aller vers des systèmes d'information communs à toutes nos collectivités sur ce sujet concernant la Région avec les Départements, les consuls, l'ensemble des Chambres de commerce, les agglomérations à construire. Je suis prêt à ce que nous conduisions ensemble un appel d'offres permettant sur financement de la Région de payer un cabinet expert en charge de mettre au point ce système d'information qui nous permettra de mettre en place un *reporting* réel.
- Créer un site Internet « Résultat ». Le résultat de toutes les politiques économiques de la région y serait inscrit en temps réel. Je n'ai pas uniquement dit celui du Conseil Régional.

Nous ne pouvons évidemment mettre en place ce site qu'une fois la mise en ligne des systèmes d'information.

Sur cette question comportant deux entrées, certains d'entre vous souhaitent-ils s'exprimer soit pour marquer un point de désaccord ou notamment un point d'accord, soit pour apporter des nuances ?

Si vous validez cette perspective, cela suppose que nous y travaillons. Je ne suis pas en train de vous dire que le cabinet est choisi. Je propose donc que tout cela soit mis en place avant la fin du premier trimestre 2008. Il faut un peu de temps pour réaliser des études et former ce système. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de temps tout même si nous voulons que notre démarche soit efficace.

S'il y a des points de vue contraires, il faut les exprimer, je n'en serai pas fâché.

(Il est procédé au vote sur la mise en place d'un reporting des politiques précis sur les politiques de la Région)

L'orientation est adoptée à l'unanimité.

Le sujet suivant concerne la gouvernance pour lequel j'avais deux questions.

La première concerne les pôles d'excellence. Nous devons compléter notre définition des pôles d'excellence. Vous vous souvenez, en effet, qu'un pôle d'excellence est nécessaire dans chacun des territoires pour que chacun d'eux tire, dans l'intérêt de toute la région, une question économique déterminante. Un territoire – c'est, d'ailleurs, ce que je disais sur les territoires ouverts - à la responsabilité d'animer un pôle. Cela ne veut pas dire qu'il a la responsabilité de fermer le pôle sur son territoire étant expert sur le sujet. Au contraire, il doit s'intéresser à tous les territoires de la région qui peuvent être, d'une manière ou d'une autre, peu ou fortement concernés par

le pôle en question. Nous nous sommes arrêtés sur la responsabilité du territoire dans notre délibération.

Je vous propose que nous complétions par un amendement cette position qui est de rendre le Conseil Régional coresponsable du portage de cette politique d'excellence. Nous pourrions ainsi, avec les moyens du Conseil Régional, appuyer d'un point de vue méthodologique et technique le pilote du pôle choisi sur le territoire. La Région appuiera ce pôle pour donner plus d'efficacité, pour donner, sans être péjoratif, toute l'efficacité qu'il faut à cette politique.

Avez-vous un point de vue, ou un éventuel désaccord à exprimer sur cette légère adaptation qui est toutefois d'importance ?

Les services de la Région sont ici répartis dans l'hémicycle. Ils savent que si vous dites oui à cette proposition à partir de la minute qui suit ils sont coresponsables de la mise en œuvre des pôles d'excellence. C'est donc un pari très important pour la Région. Ne le prenait pas à la légère.

Y a-t-il des remarques négatives ou complémentaires vis-à-vis de cette question ?

(Il est procédé à la soumission d'un amendement portant sur la définition des pôles d'excellence)

L'amendement est adopté à l'unanimité

La seconde proposition concerne la gouvernance.

Nous devons aller jusqu'au bout de notre modèle. La gouvernance du Schéma régional est pour le moment représentée par deux lieux très importants.

Le premier est la conférence annuelle emploi-formation - se réunissant comme son nom l'indique chaque année - qui est le parlement du Schéma régional de développement économique, c'est-à-dire l'ensemble des

acteurs économiques, sociaux, syndicaux, et politiques de la région Nord-Pas-de-Calais.

La réunion précédente s'est tenue au Grand Palais, nous étions 900 personnes. Ce n'est pas étonnant puisque nous sommes entre 800 et 1 000 acteurs économiques, sociaux et politiques de la région. C'est l'assemblée générale des actionnaires.

Je propose qu'elle soit maintenue.

La prochaine aurait lieu le 31 janvier 2008. Le bilan y serait examiné, les outils financiers y seraient débattus, les avancées du contrat de plan et des fonds structurels discutées comme nous venons de le faire et les positions à prendre pour faire de l'innovation la priorité régionale seraient regardées.

Le second concerne la conférence permanente. C'est le lieu de décision de notre dynamisme collectif régional. Je souhaite pour ma part qu'elle soit maintenue en l'état. Tous les partenaires s'y retrouvent. La qualité à la fois de votre présence, de votre écoute, des contributions des uns et des autres existent, cela ne me semble pas devoir poser de problème.

Je vous propose de mettre à l'étude le dernier maillon de cette gouvernance. Il s'agit de la création d'un territoire économique régional, formé d'une dizaine de personnes qui seront naturellement mandatées et qui auront la responsabilité quotidienne de réfléchir à toutes les questions économiques.

Ce territoire se réunira chaque semaine ou deux fois par semaine trois quarts d'heure, tôt le matin. L'ensemble des questions sera évoqué par ceux qui seront susceptibles de nous représenter dans l'Exécutif de cette économie vécue au quotidien dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Ce schéma est relativement classique. Je n'ai pas de propositions à faire. Je me tiens aux principes pour que notre dispositif soit complet.

Je vous consulte sur le principe.

Qui souhaite s'exprimer sur ces questions ?

Votre silence signifie-t-il perplexité, nécessité de temps pour répondre à la question du principe ou tout simplement feu vert pour engager de principe une réflexion qui de toute manière revient vers vous ?

Ce n'est pas une décision qui se prendra en dehors de vous. Elle se prendra simplement avec vous. Nous y travaillerons en expliquant comment nous désirons mettre en place les choses.

J'interprète cela comme étant cette dernière solution. Cela m'arrange, mais je ne voudrais pas forcer excessivement le trait.

Je vous remercie.

Je vous propose de conclure cette séance. La conclusion est importante puisque je suis entouré par ceux qui assurent aujourd'hui cette quotidienneté de la réflexion économique dans la Région. M. GENTINA s'est déjà exprimé. Son président est présent. Je vais donc demander à la table de conclure. Maître ROUSSEL, s'il vous plaît ?

M. ROUSSEL.- J'ajouterai quelques mots.

Sur un plan général, le sentiment que j'ai à la suite de cette réunion est que nous sommes passés d'une prise de conscience collective centralisée à une prise de conscience collective mutualisée et partagée. Ce qui n'est pas du tout la même chose.

La Région sur le plan économique dans ces domaines privilégiés des pôles de compétitivité devrait atteindre dans l'absolu la compétence en emmenant les PME, mais également nombre de TPE. Nous n'en parlons peut-être pas suffisamment, mais ils peuvent, par l'innovation, toucher à l'excellence. Ces compétences sont celles des hommes et des femmes travaillant dans ces entreprises, du dirigeant au dernier des employés. Pour atteindre cette compétence, cette excellence sur un aspect territorial, les

instruments de mesure, en temps réel, évoqués sont les seuls moyens de prouver que nous sommes sur la bonne voie.

Pour résumer, l'innovation est au service de la recherche permanente de l'excellence pour la compétitivité internationale avec les moyens du contrat de plan et les limites mentionnées précédemment.

De manière plus personnelle, je veillerai à suivre cette application ainsi que le volet transmission et développement aux entreprises dites artisanales implantées au cœur de tous les territoires.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup Maître ROUSSEL.

M. MERELLE, président des Caisses d'Épargne.

M. MERELLE.- Vous le savez, je suis encore un nouveau venu dans la région puisque cela fait un peu plus de six mois que je suis ici.

Je viens de finaliser une déclaration qui a consisté à fusionner trois Caisses d'Épargne pour en créer une nouvelle appelée Nord France-Europe. Voici un outil au service du développement de la Région.

Je voulais justement saluer le foisonnement d'idées et d'initiatives prises dans la Région au contact de tous les acteurs économiques, politiques et consulaires. J'ai pris également conscience du fabuleux travail de coordination et de mise en cohérence que cela nécessite pour permettre d'avancer sur des axes forts. Seuls ces axes permettront d'obtenir les initiatives locales ou territoriales participant au projet plus large de la région.

Je suis nouveau et je voudrais vous faire part de mon étonnement à chaque fois qu'une personne m'interroge sur mon intégration dans la région. La formule suivante m'a peut-être été citée une vingtaine de fois : « Alors, vous savez, quand on apprend que l'on est muté dans le Nord, on pleure et quand on en parle, on pleure ».

Je vous proposerais, si vous êtes d'accord, de changer la formule en disant à une personne mutée dans la région : « Souriez ! ».

En réalité, je ne découvre pas tout à fait la région puisque je suis picard. C'est une région riche des compétences de ses hommes et de ses femmes. J'entends dans vos propos une certaine résignation lorsque vous prononcez aussi souvent le terme d'attractivité. C'est dire que quelque part vous doutez de vos richesses multiples. Vos initiatives devraient normalement générer une adhésion plus spontanée, pourvu qu'elle soit communiquée.

Je terminerai par un troisième commentaire en soutenant les propos tenus à plusieurs reprises dans l'assemblée autour de l'idée qu'il n'est pas possible de réussir sans investissements.

Cela demande des moyens dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Le groupe que je représente dans lequel j'évolue depuis très longtemps a organisé une mutation très rapide au prix d'un investissement très important dans le domaine de la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières. Nous savons que les mutations s'accélèrent. Une exigence commune à tous les acteurs économiques, politiques, d'entreprises, liés aux syndicats, est d'éclairer le chemin et permettre à chacun de trouver sa voie.

Merci.

M. le Président.- Merci Monsieur MERELLE.

M. BRUNEEL.- Je suis content de cette conférence régionale qui est une étape sur le Schéma régional de développement économique. C'est l'état des lieux. Elle permet de savoir comment poursuivre l'initiative de la Région.

Cela étant, j'ai entendu concernant les programmes locaux de développement économique qu'il fallait éviter les villages gaulois. Je pense

également que dans ce domaine, la Région ne peut pas se développer d'une manière économique sans cohérence partagée avec une politique d'État.

Nous ne pouvons pas tous ensemble partager des efforts pour maintenir et développer des emplois et en même temps subir de plein fouet dans cette région Nord-Pas-de-Calais des fermetures d'entreprises et des licenciements, notamment Arc International, Stora Enso, la papeterie Maresquel, mais également les équipements automobiles menacés.

Nous avons donc d'un côté l'effort régional partagé, ici ensemble, pour maintenir et développer et d'un autre côté, de nombreux d'emplois perdus dans la région.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Mme THINON.- Merci Monsieur le Président.

Bien que le développement économique ne soit pas une compétence obligatoire du Conseil général du Nord, vous savez que nous sommes pleinement, dans ma délégation, engagés dans ce monde économique. Nous sommes engagés dans l'innovation et nous continuerons à construire avec la Région sur des objectifs communs.

A ce titre, je rejoins M. Patrick VAN DEN SCHRIECK qui nous disait de rester vigilants sur le fait de ne pas créer aussi des villages gaulois.

L'objectif doit bien être commun. Il doit être de travailler de manière coordonnée. Aujourd'hui, cela a été excessivement intéressant d'avoir ces rendus. Néanmoins, soyons très attentifs à bien agir dans le même sens vers les mêmes objectifs.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Mme DUBOIS.- J'ai été passionnée par tout ce qui s'est dit ce matin.

Ce n'est qu'un début, mais nous allons vraiment dans le bon sens. J'apporterai les sujets en conclusion qui me sont chers.

Je commencerai par la création d'entreprises qui est un vieux hobby pour moi.

Les statistiques de pérennité que nous avons pu voir sont très rassurantes, voire exceptionnelles, et cela nous encourage à continuer.

L'efficience est également rassurante. Les politiques et les décisions à court terme sont mises en action rapidement, ce qui fait plaisir à voir.

J'aimerais mettre un petit bémol car il faut travailler également sur du long terme et notamment sur la création d'entreprises avec la notion de comportement. Etre entrepreneur est une attitude, un comportement de vie. Nous avons très peu abordé - il faudrait que nous retravaillions un peu cette fiche sur la création d'entreprises - la démystification qui peut être faite du chef d'entreprise. C'est justement tout le travail en amont auprès des jeunes à qui il faudrait apprendre les bonnes attitudes.

Nous entendons toujours parler dans les médias des mauvaises attitudes ou des mauvais comportements des chefs d'entreprises. Ils ne sont qu'une minorité, la majorité se comportant toujours très bien. Elle garde en permanence en tête deux responsabilités jumelées qui vont ensemble : la responsabilité économique et la responsabilité sociale.

Mon second *hobby* est l'employabilité car c'est fondamental.

En effet, la responsabilité d'un chef d'entreprise est aussi d'assurer cette employabilité en vue d'une éventuelle rupture du contrat de travail.

Je parlerai également du travail accompli avec M. Jean-Claude GENTINA.

Dans notre région, l'innovation est fondamentale. M. Jean-Pierre GUILLON l'a rappelé. Peut-être faut-il changer le slogan sur l'attractivité de la région Nord-Pas-de-Calais et faire venir des ingénieurs. M. Jean-Claude GENTINA le dit souvent, c'est, d'une manière intuitive - car nous

n'avons pas de statistiques officielles - créer près de trois emplois. Il faut effectivement mettre une grande priorité.

Sur l'innovation et le financement de l'innovation, je partage à 100 % ce que disait M. Jean-Pierre GUILLON. Pour lever un peu le brouillard de la création d'entreprises et savoir ce qu'elle peut donner, il faut quatre ans. Il faut effectivement supporter l'innovation dans ce laps de temps. En matière d'innovation c'est beaucoup plus complexe que pour une création d'entreprise de services classiques par exemple.

Le mot de conclusion sera « ensemble » car il me fait plaisir. Cette dynamique initiée par M. Pierre DE SAINTIGNON, cette gouvernance, toutes ces énergies allant dans le même sens sont des plus rassurantes pour notre région Nord-Pas-de-Calais.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. MOREAU.- Monsieur le Président, mesdames et messieurs.

Je voudrais d'abord souligner la qualité, Monsieur le Président, du document qui nous a été remis. Ce document réalisé sous forme de tableau avec une telle synthèse, une telle précision dans les réponses mérite quand même de la part de celles et ceux qui en ont fait la rédaction des compliments de notre part. De ce point de vue, j'ai vraiment eu grand plaisir à parcourir ce document dans sa globalité.

Permettez-moi, Monsieur le Président, une première remarque.

Sur les technologies de l'information et de la communication, il est bien évident que l'on ne parle pas de la téléphonie mobile ici mais bien du haut débit.

Nous sommes dans une première étape qui consiste à aller résorber des zones d'ombre. Cela concerne des secteurs où l'opérateur historique ne peut pas amener les 512 kilos. Des techniques alternatives apparaissent à travers le WIMAX, le Wifi, les courants porteurs en ligne. Nous

devons considérer cependant que c'est une première étape exécutée dans l'urgence.

Il nous appartient aujourd'hui de réfléchir à demain, c'est-à-dire à l'exigence qu'exprimeront les entreprises et nos concitoyens d'obtenir des débits de plus en plus élevés.

Les Conseils généraux, Monsieur le Président, ont la charge des routes : routes nationales, routes départementales, routes nationales d'intérêt local. Nous avons donc la maîtrise d'une bonne partie du réseau routier. Nous avons l'intention dans le département du Pas-de-Calais - je ne voudrais pas bien entendu demander à ma collègue ce qu'elle envisage de faire dans l'immédiat - de développer un réseau de fourreaux qui permettront d'amener la fibre optique dans les différents secteurs du département. C'est aujourd'hui qu'il faut le faire.

Il faut faire en sorte, qu'à chaque ouverture de voirie opérée par le Conseil général ou une Communauté d'agglomération, d'apporter les quelques centimes nécessaires au développement des fourreaux de manière à ce que nous soyons demain au rendez-vous du très haut débit. Il serait d'ailleurs préjudiciable de ne pas pouvoir le faire.

J'évoquais dernièrement devant le Conseil général l'arrivée des Jeux Olympiques en 2012. Si nous voulons accueillir des délégations étrangères, car nous savons bien qu'elles ne trouveront pas toutes en Angleterre les équipements sportifs pour les accueillir, il faut aussi que nous puissions leur donner les moyens de communiquer.

Par ailleurs, le Conseil général, Monsieur le Président, engagera une étude sur la cartographie. Nous souhaitons y être associés. Nous apporterons bien sûr notre contribution. Si vous êtes d'accord, seule une étude complémentaire à la vôtre serait nécessaire.

Concernant la Créativallée, la manifestation qui a eu lieu à Lille est exceptionnelle et remarquable. Toutefois, il y a moyen de mieux faire.

Nos deux conseils généraux se sont associés puisque Aditech et la régie des ruches avaient présenté un stand en commun. Nous ferons mieux l'année prochaine. Nous réfléchissons à identifier nos départements dans ce dispositif.

Un autre point est à soulever. En effet, nous mettons actuellement en place, dans le cadre de la mission que vous nous avez confiée, la clause d'insertion dans les marchés publics.

Il faut arriver à une modélisation de cette clause. Ainsi, les entreprises répondant au marché public pourront trouver un peu le même processus, les mêmes exigences que lorsqu'elles lisent les appels d'offres et y répondent.

Puis, un organisme de coordination doit être mis en place. Peu importe que l'appel d'offres émane de la Région, des Conseils généraux, des intercommunalités, une concertation doit s'opérer pour que la réponse soit aussi pertinente à l'offre qu'à la demande faite en matière d'emploi.

La formation, également, me paraît être un point sur lequel nous devons être extrêmement concrets. Faire des formations ne débouchant pas sur un emploi est une perte d'énergie et de temps. Il faut donc bien mettre en œuvre cette adéquation.

L'ultime point dont je me félicite est le suivant. La Région a pris compétence pour la gestion des crédits FEDER, tout comme les Conseils généraux prennent compétence pour la gestion des crédits FSE. Cela donnera de la réactivité. En effet, quand une entreprise nous interpelle pour son implantation, elle nous demande quelles peuvent être les aides que nous pourrions leur accorder. C'est une excellente initiative de pouvoir obtenir une réponse immédiate sans passer par des canaux extrêmement compliqués.

Sur les pôles d'excellence, nous sommes également très satisfaits de la démarche qui se développe. Il est bien évident qu'il ne s'agit pas de déposséder certains territoires de petites initiatives prises ici ou là, mais bien de les globaliser pour constituer une seule grande initiative et ambition pour la Région Nord-Pas-de-Calais.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

M. PASCAL.- Une nouvelle page de notre histoire commune se tourne. Il s'agit de celle nous plaçant à la troisième position des régions industrielles et nous avons l'ambition, probablement, de rester au plus haut sur ce podium.

Le deuxième mot qui m'est venu à l'esprit est la cohérence.

La cohérence entre les territoires, comme l'a dit M. Pierre de SAINTIGNON, est cette synergie entre eux. En fait, un plus un deviennent trois. C'est bien de cette synergie dont la Région tire sa richesse.

Les actions évoquées aujourd'hui sont cohérentes avec les actions d'activités économiques non évoquées.

Je rebondis sur une des interventions précédente. L'Etat conserve dans son giron des politiques d'emploi. Il est clair que le tissu économique vit. Nous notons d'un côté des pertes d'emploi dans certains secteurs d'activité comme des créations d'emploi dans d'autres. Je crois que c'est grâce à cette vie, à cette cohérence que nous pouvons avoir confiance en l'avenir.

Enfin, la cohérence des actions est menée entre les différents partenaires. Nous l'avons évoqué entre l'État et la Région. Bien évidemment, s'agissant des pôles de compétitivité, la Région doit tenir sa place, qui est la sienne, dans la gouvernance de l'animation et du soutien des pôles et dans une cohérence d'ensemble du dispositif.

Les derniers mots que j'ai retenus sont confiance et résolution, confiance parce que résolution. C'est parce que nous sommes résolus à aller de l'avant que nous pouvons avoir confiance en nous. Notamment, je pense aux entreprises, aux élus et aux chefs d'entreprise et entrepreneurs, ces derniers étant par ailleurs peut-être les premiers.

M. le Président.- Merci Monsieur PASCAL.

M. VAN DEN SCHRIECK.- Je me réjouis que nous puissions partager l'ensemble des événements constituant le développement économique. Nous avons des doutes, des problèmes, néanmoins, nous avons également beaucoup d'espérance dans le futur. Je pense qu'il vaut mieux voir le verre à moitié plein qu'à moitié vide.

Nous avons des objectifs. Nous devons faire des choix qui ne seront pas toujours faciles. Ils ne plairont pas à tout le monde, mais nous devons aller vite. Nous sommes dans une compétition internationale. Si nous ne nous dépêchons pas, nous serons à la traîne.

Je souhaite que nous puissions travailler d'une manière beaucoup plus pragmatique encore, beaucoup plus concrète.

Sur le plan des observatoires, nous avons les moyens aujourd'hui d'avoir toutes les observations. Il faut les mettre en commun. Nous les partageons déjà beaucoup. Il ne sert à rien de les refaire dix fois. Nous avons les éléments essentiels pour savoir ce que nous voulons faire.

Nous avons des pôles de compétitivité. Ils doivent être le phare de notre région. Il est nécessaire de pouvoir rassembler tous ceux qui concourent à ces pôles de compétitivité. Lorsque nous allons dans les salons étrangers, effectivement, une vision meilleure de notre région se crée car nous arrivons groupés avec un seul but : le développement de notre région.

Sur le plan de la formation, nous avons effectivement quelques retards dans certains domaines. Toutefois, nous avons également de

nombreuses écoles d'ingénieurs et d'universités. Seulement, trop de nos jeunes s'en vont ailleurs. Il faudra savoir les retenir dans notre région.

Ces formations sont diverses. Il faut les gérer tout au long de la vie. Les entreprises changeront. Il faut prévoir qu'une personne fera trois ou quatre métiers. Il faut donc les préparer à ces mutations qui sont normales. La vie des entreprises et de chacun est donc en jeu.

Une autre dynamique est celle de l'international. Aujourd'hui, presque un emploi sur trois dans notre région travaille pour l'international. Si nous voulons retrouver une croissance plus importante, c'est par notre vocation à l'international que nous pourrons la trouver. Cela nécessite donc une recherche, un développement et une formation.

La formation est pour tout le monde en commençant par les chefs d'entreprise afin qu'ils s'ouvrent à une meilleure visibilité du monde nous entourant. J'y associerai évidemment l'ensemble de l'encadrement, les techniciens et cela va jusqu'au bas de l'échelle. Chacun doit pouvoir trouver sa formation.

Des choix seront donc à faire qui ne plairont pas à tout le monde, mais il faudra les prendre rapidement pour un meilleur dynamisme.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci M. VAN DEN SCHRIECK.

Le dernier mot revient à M. Frédéric MOTTE, le tout nouveau président du Conseil économique et social régional.

M. MOTTE.- Je vous remercie, Monsieur le Président de m'avoir réservé.

Le Conseil économique et social régional continuera à se mobiliser pour participer aux travaux sur les enjeux du SRDE, convaincu d'y trouver un des enjeux majeurs pour notre territoire.

Puisque vous me demandez de réagir selon mon sentiment après cette première séance, j'ai envie d'évoquer trois choses.

Premièrement, le dynamisme et l'ambition que vous avez su insuffler à la fois dans les idées, dans les gouvernances - nous les voyons également maintenant, dans les territoires, dans l'organisation des services, dans les plannings donnés, avec le souci de ne laisser personne sur le côté de la route - me semblent très importants.

Le second point est la gouvernance. Elle est à la fois représentative et efficace, deux outils majeurs de la réussite. Avec le Conseil économique et social et la Région, nous étions allés étudier Bilbao : les recettes d'une réussite. Le CESR avait, en outre, envoyé une délégation en Finlande. Dans les deux cas, rebondir signifiait justement pour ces régions de travailler ensemble. J'en veux pour preuve la réunion d'aujourd'hui sur l'application de ce « travailler ensemble ».

Le troisième point me semblant important est votre proposition sur la notion de reporting et d'objectif chiffré.

Il est important de pouvoir fixer régulièrement un cadre et de disposer de rapports d'étapes pour quantifier et évaluer nos objectifs fréquemment. C'est un des points importants de la réussite de notre problématique.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais dire merci aux services de la Région, à toute l'équipe, à mon assistante Mme Valérie PONTHEU et à Mme Françoise GROUSSON. Ils travaillent beaucoup. M. Pierre MOREAU a raison de dire que les documents sont de bonne qualité, mais en plus des documents, ils doivent supporter une extrême exigence de ma part. Je m'en excuse auprès d'eux, mais je continuerai. Néanmoins, je voulais les remercier chaleureusement.

(Applaudissements)

La séance est levée à 12 heures 50.